

ORGNAC-SUR-VEZERE



CONCEPTION

SANDRINE FAUREL

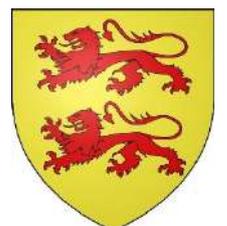
DIRECTEUR DE PUBLICATION

MILENA LOUBRIAT

IMPRESSION

LES IMPRIMEURS CORREZIENS 19100 BRIVE

PARUTION FEVRIER 2022



N° 30

SOMMAIRE

LA VIE COMMUNALE

Le Mot du Maire	4
Etat Civil 2021	6
La vie du centre communal d'action sociale (CCAS)	7
Tarifs communaux 2022	8
Informations pratiques	9
Reportage photos sur les animations communales	11
Lotissement	12

TRAVAUX COMMUNAUX

Les Travaux 2021	13
------------------	----

EXPRESSION LIBRE

Le Frelon Oriental	17
--------------------	----

LE RECENSEMENT

Le recensement	20
----------------	----

LA VIE ASSOCIATIVE

Club Athlétique Orgnacois	21
Club Orgnac Amitié	23
Le Comité des Fêtes	24
La Petite Belette – Epicerie/café associative	25
L'ANACR	26
Société de Chasse Communale	28
Société de Chasse ORGNAC – PROPRIETAIRES	29
Les Amis de l'Eglise Saint-Martial d'ORGNAC/VEZERE	31
Association Familles rurales de la région de Voutezac	33
Association Pays d'Art et d'Histoire « Vézère Ardoise »	35

LES SERVICES EXTERIEURS

La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	36
L'Office de Tourisme	43
AIIDAH portage des repas à domicile	45
SIRTOM	46
SIAY	47

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus de réunions	49
--------------------------------	----

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS

Nos artisans et entrepreneurs	62
-------------------------------	----

Tout d'abord permettez-moi de vous adresser mes plus sincères vœux de Bonne Année 2022 vu que cette année, encore une fois, la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle « Paul Comby » n'a pas pu se dérouler.

Je vous adresse ces vœux surtout avec l'espoir que 2022 puisse permettre la sortie de ce long tunnel qui a bouleversé notre quotidien. Nous avons appris à vivre avec la COVID, mais cela n'est pas agréable pour autant et les impacts se feront sans doute sentir pendant longtemps. Cela nous a obligé à changer bon nombre d'habitudes et pas toujours de gaieté de cœur. J'invite tout le monde à envisager l'avenir avec un esprit positif, à être bienveillant et attentif aux autres.

Toute l'équipe municipale (les conseillers et les agents) s'associe à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2022.



Malgré cette situation, nous avons fait en sorte de gérer les dossiers de la commune le plus sereinement possible, que ce soit les affaires courantes de fonctionnement ou les dossiers d'investissement.

Le déploiement de la fibre a rencontré quelques difficultés, notamment dans le secteur de Comborn où des contraintes techniques ont demandé une modification du projet d'origine, ce qui retarde l'exécution. Les raccordements avec les opérateurs ont aussi rencontré des obstacles. N'hésitez pas à signaler en mairie des problèmes éventuels liés au raccordement. Le service du Département est à l'écoute et prêt à trouver les solutions.

Vous trouverez dans ce bulletin une description détaillée de toutes les réalisations effectuées en 2021.

Pour ce qui est des projets à venir, nous espérons mener à terme deux chantiers qui nous tiennent à cœur et qui pour diverses raisons ont pris du retard.

La restauration de la charpente et de la toiture de l'église (tranche 2 : les chapelles, le chœur et la sacristie), pour laquelle nous avons obtenu des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental, débutera en mars pour se terminer fin juillet. La convention signée avec la Fondation du Patrimoine et l'association des « Amis de l'Eglise Saint Martial d'Ornac-sur-Vézère » nous a permis d'obtenir une aide de la société AG2R. La Sauvegarde de l'Art Français aussi nous accompagne de nouveau dans cette aventure.

L'aménagement du Bourg (parvis de l'église) pourra aussi se poursuivre. Le résultat des fouilles archéologiques, qui a retardé l'exécution de ce chantier, nous a obligé à modifier le projet initial.

L'architecte a pris en compte les exigences de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et va présenter un projet qui devrait se réaliser à partir de septembre ; pour mémoire ce chantier doit impérativement se terminer cette année pour pouvoir bénéficier de la subvention attribuée par l'Etat.

Autre dossier important la construction d'un local technique à côté du stade ; nous sommes en attente de la confirmation des subventions, notamment la DETR. Ce bâtiment permettra de réunir en un seul lieu et de sécuriser tout le matériel qui est actuellement stocké en plusieurs endroits.

La voirie est toujours une des préoccupations majeures. Une réflexion approfondie va avoir lieu concernant la remise en état de la route de la Courtine, très dégradée à l'heure actuelle. Nous serons toutefois très attentifs à l'état de tout le réseau routier communal.

La reconstruction de la Fontaine Saint Martial dans le bourg a commencé ; ce travail est fait en régie par les employés municipaux.

Concernant les chemins pédestres, si appréciés par les marcheurs et autres promeneurs, je tiens à vivement remercier tous les habitants bénévoles qui s'investissent pour aider la municipalité à les entretenir ou à les remettre en état. Je les remercie vivement pour leur contribution et la mise à disposition de leur matériel. Cela va sûrement apporter à notre commune une plus-value en termes d'attraction touristique et répond à l'attente de l'Office de Tourisme « Terres de Corrèze » pour promouvoir notre territoire.

A côté de ces projets importants il y a aussi le « quotidien » à gérer et le conseil municipal et tout le personnel fait de son mieux pour répondre aux besoins de chacun.

Les associations communales ont fait face aux contraintes sanitaires de leur mieux. Toutes les manifestations n'ont pas pu avoir lieu, certaines se sont déroulées de façon réduite, mais la volonté de proposer des moments conviviaux est toujours là. Une pensée particulière pour notre Club Athlétique Ornacois qui, tout en ayant des résultats très satisfaisants sur le terrain, est actuellement confronté à des difficultés d'ordre financier (pas de manifestations donc pas de rentrée d'argent et des dépenses fixes qui continuent de courir).

Vous n'êtes pas sans savoir que 2022 est une année électorale. Deux scrutins importants vont se dérouler en avril, le 10 et le 24, pour les présidentielles et en juin, le 12 et le 19, pour les législatives. Une refonte des listes électorales va se faire avant ces échéances et donc vous recevrez une nouvelle carte d'électeur.

Je souhaite aussi la bienvenue à tous les nouveaux habitants d'Ornac, qu'ils puissent trouver ici un cadre de vie agréable qui répond à leurs attentes. Pour information la population légale pour 2022 est de 327, donc en augmentation, ce qui est très positif. Notre lotissement aussi va connaître une évolution positive vu que nous sommes en passe de vendre deux lots.

Pour terminer je vous invite de nouveau à aborder cette année 2022 dans les meilleures dispositions pour que tous vos souhaits se réalisent.

Le Maire Milena LOUBRIAT

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

Le 17 décembre 2021 : **Maïsy CARVALHO COUTO**

de **Marcos André CARVALHO COUTO** et **Maud Jocelyne FENET**

3055, route de Combourn



PACS

Le 23 avril 2021 : **Stéphane DUPONT** et **Stéphanie HOT** 291, route de Combourn



MARIAGE

Le 19 juin 2021 : **Aurélian, Béranger COURSIERE** et **Pauline DE CASTRO OLIVEIRA**

800, route du Monteil

François, Paul, Claude COMBY et **Claire, Marie, Anne LE LOUARN**

65, route du Monteil

Le 17 juillet 2021 : **Christophe, Salah DJBELTABOURT** et **Lisa, Emile, Aline DE BONA**

1146, route de Vigeois

Le 14 août 2021 : **Mickaël, Daniel CHAGNEAU** et **Séverine CHARTRES**

BEYSSAC



DÉCÈS

Jean André MAZEYRAC

958, route du Glandier, le 3 janvier 2021 à Brive-la-Gaillarde

René SAGNE

La Courtine, le 13 juin 2021 à Vigeois

Jean, Guy MONS

1045, route de Rouffignac, le 12 juillet 2021 à Brive-la-Gaillarde

Marcelle BOURNAIX Née SAGNE 1495, route d'Ornac-sur-Vézère, le 5 août 2021 à Brive-la-Gaillarde

Noëmie LOUBRIAT Née SAGNE 988, route de Mialet, le 9 août 2021 à Brive-la-Gaillarde

Elise CHADEAUX Née SAGNE 48, impasse de Rouffignac, le 26 août 2021 à Chabrignac

Marie, Grâce MAILLER Née DELL'ACQUA 1727, route de la Mairie, le 26 novembre 2021 à Brive-la-Gaillarde



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a poursuivi son action auprès de personnes âgées de la commune. Il s'est réuni deux fois en 2021 : le 14 avril et le 15 octobre pour préparer les interventions habituelles et aborder divers sujets.

La traditionnelle visite à l'occasion des fêtes des mères et des pères a été assurée par les membres du CCAS avec distribution de fleurs (ESAT de Clairvivre) et petits gâteaux (Les Cafés de Sophie).

Cette année nous avons réussi à maintenir le repas de fin d'année contrairement à l'année dernière. C'est ainsi que les aînés ont pu se retrouver le samedi 4 décembre pour passer un moment convivial animé par « Piedalu » à la salle « Paul Comby » aux Fombiardes. Toutes les précautions ont été prises pour limiter les risques sanitaires (pass sanitaire, tables de 6 bien espacées...)

Les personnes qui n'ont pas pu être présentes ont reçu un colis la semaine avant Noël auquel nous avons ajouté deux petits présents supplémentaires en provenance de « La Petite Belette ».

Milena LOUBRIAT



LES TARIFS COMMUNAUX

Location de la salle polyvalente des Fombiardes :

☞ Particuliers habitants de la Commune :		
- salle seule	100 €	
- salle + cuisine + four électrique.....	160 €	
☞ Particuliers extérieurs à la Commune :		
- salle seule	160 €	
- salle + cuisine + four électrique	210 €	

Participation aux frais de chauffage pendant la période d'hiver

du 1^{er} octobre au 31 mai **35€**

☞ Réunions diverses en semaine	gratuit
☞ Associations communales	gratuit

Service de l'Eau :

Tarif du m³ d'eau **1 € 35**

Abonnement **66 € 00**

Frais de raccordement des compteurs d'eau au réseau communal :

☞ Forfait pour la pose d'un nouveau compteur **650 € TTC**

Ce forfait comprend 10 m de tranchée + le coffre + le tuyau + le compteur. Au-delà le coût reste à la charge du propriétaire en fonction du tarif 2022 des matériaux majorés des heures de main d'œuvre des agents et/ou de l'entreprise qui interviendra

☞ Pose d'un compteur au lotissement du Poteau et changement compteur d'eau seul : le coût sera déterminé en fonction du tarif 2022 des matériaux nécessaires + 2 heures de main d'œuvre

Redevance assainissement collectif du Bourg :

☞ Part fixe **160 € TTC**

☞ Part variable : basée sur l'impôt foncier bâti 2021 de chaque abonné x 0 € 03

Concessions du cimetière :

1 m² pour emplacement caverne : 100 €

3 m² : 130 € 00

6 m² : 200 € 00

perpétuelle

Case du columbarium : 650 € avec une concession de 50 ans

DATE DES PROCHAINES ELECTIONS

Elections présidentielles : 1^{er} tour : 10 avril 2022 2^{ème} tour : 24 avril 2022

Elections législatives : 1^{er} tour : 12 juin 2022 2^{ème} tour : 19 juin 2022

LE PERMIS DE CONDUIRE

La demande se fait uniquement sur internet : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

LA CARTE GRISE

Pour obtenir une carte grise ou modifier votre adresse, vous devez aller sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

LA CARTE D'IDENTITE ET LE PASSEPORT

Vous devez d'abord faire une pré-demande par internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur :

www.service-public.fr ou sur : <https://passeport.ants.fr>

Une fois cette formalité accomplie, vous devez prendre rendez-vous pour déposer votre dossier et les pièces justificatives demandées dans une mairie équipée du dispositif pour recevoir les demandes. Les mairies d'UZERCHE (05.55.73.17.00) et d'OBJAT (05.55.25.81.63) sont équipées.

ESPACES FRANCE SERVICES

Les « Espaces France Services » ont pour but de vous aider dans vos démarches administratives.

Espace France Services : 51 rue Principale 19410 PERPEZAC LE NOIR

Tél : 05.55.73.45.00 mail : perpezac-le-noir@france-services.gouv.fr

Espace France Services : 1 Rue du viaduc 19130 VIGNOLS

Tél 05.55.25.95.93 mail : msap@vignols.fr

Espace France Services : 1 Rue des Fontaines 19140 ST YBARD

Tél 05.55.21.51.84 mail : saint-ybard@france-services.gouv.fr

COORDONNEES UTILES

POMPIERS	18 ou 112	SIRTOM BRIVE	0800.204.054
GENDARMERIE	17	EDF DEPANNAGE	0810.333.019
SAMU	15	ORANGE DEPANNAGE	1013
CENTRE ANTI POISON	05.56.96.40.80		

COMPTEURS D'EAU

Il est rappelé que chaque personne détentrice d'un compteur d'eau doit assurer, en période hivernale, la protection de celui-ci. En cas de gel, ce compteur sera remplacé par les employés communaux et le coût sera facturé par la commune.

UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EST A VOTRE DISPOSITION DEVANT LA MAIRIE



Un défibrillateur est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à l'opérateur toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique ou « défibrillation ».

D'autres appareils seront installés en 2022 sur les lieux recevant du public (salle de la Forge, stade et salle polyvalente) en conformité avec la législation.

MAISON DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Les permanences de l'Assistante Sociale ont lieu sur rendez-vous.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la MSD d'Uzerche au **05.19.07.83.70**

Permanence à Uzerche le jeudi de 9h15 à 12h sur rendez-vous

Assistante sociale Mme Méлина RINALDI

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

La commune d'Orgnac-sur-Vézère a désigné la SAS GAIA en qualité de délégué à la protection des données. Cette désignation est enregistrée sous le N° **DPO-95480** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour toutes questions portant sur vos données personnelles, ou exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué aux coordonnées ci-dessous :

Par mail : rgpd@gaiacnect.fr

Sur Internet : www.gaiacnect.fr rubrique « RGPD »



REPORTAGE PHOTOS SUR LES ANIMATIONS COMMUNALES 2021



Match du Club Lubersac Orgnac



Réunion travaux Fibre



Réception travaux salle polyvalente



Cérémonie du 8 mai



Feu de la Saint de la Jean



Visite du Père Kim en Joong



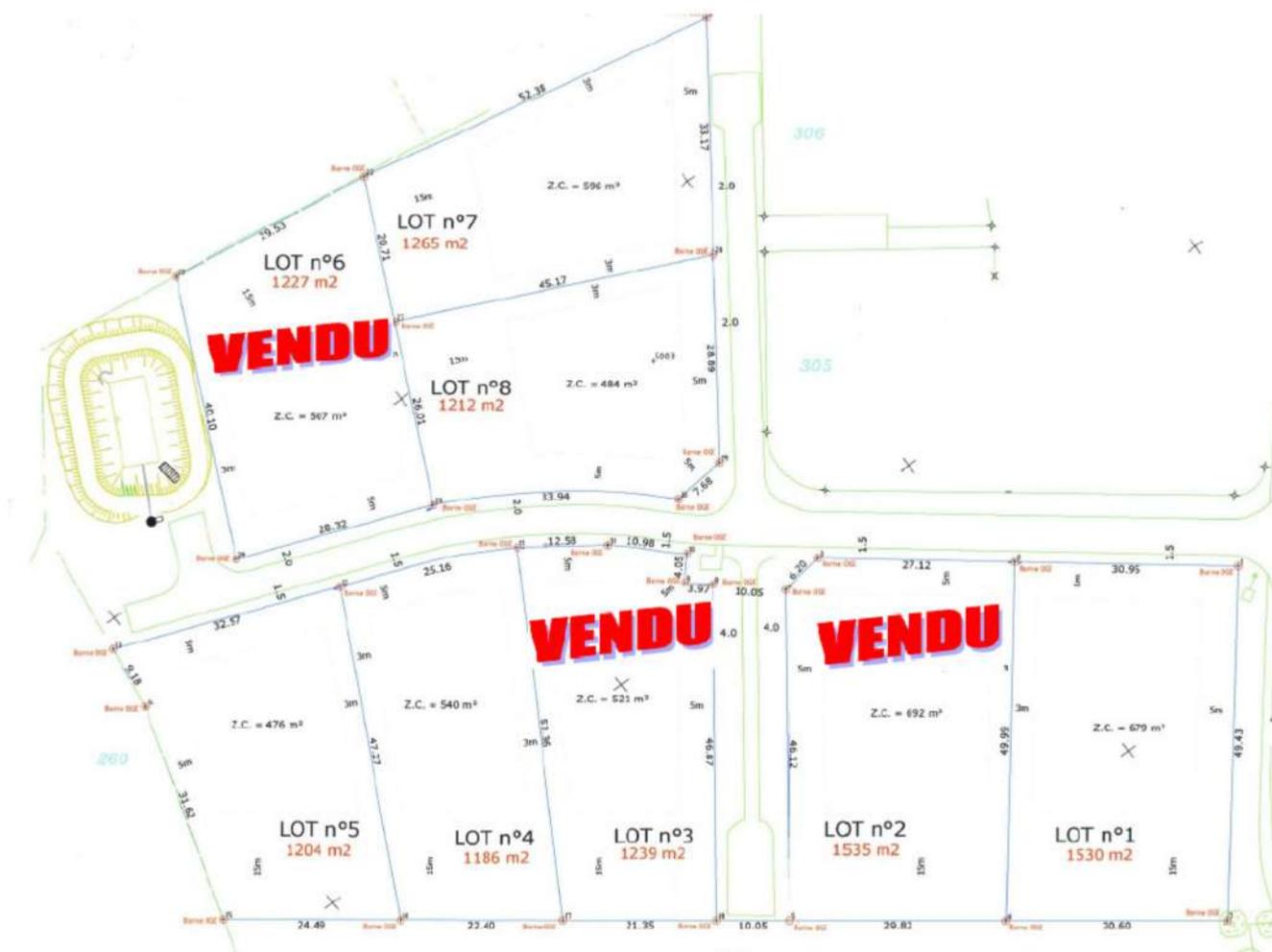
Cérémonie du 11 novembre



Téléthon

LE LOTISSEMENT DU POTEAU

Le lotissement du Poteau se situe entre Objat et Vigeois, à 10 mn de ces deux centres, dans un environnement de qualité, préservé et boisé, entre les gorges de la Vézère et la vallée de la Loyre. Cinq lots sont encore disponibles à la vente. Devenez propriétaire d'un terrain viabilisé dans ce lotissement communal profitant d'une belle exposition dans un environnement paysager tranquille, à proximité de l'axe routier OBJAT / VIGEOIS et de l'autoroute A20.



Lots Disponibles		
N° lot	Superficie	Prix
1	1530 m ²	14 841,00 €
2	1535 m ²	VENDU
3	1239 m ²	VENDU
4	1186 m ²	11 504,20 €
5	1204 m ²	11 678,80 €
6	1227 m ²	VENDU
7	1264 m ²	12 260,80 €
8	1212 m ²	11 756,40 €

LES TRAVAUX

Récapitulatif des principaux travaux réalisés durant l'année 2021 :

VOIRIE :



Route de Vaynas : reprofilage manuel en concassés 15/30 avec point à temps : 5305,50 euros TTC.



Route de la Garenne : reprofilage manuel en concassés 15/30 avec point à temps : 1373,52 euros TTC.



Travaux assurés par l'entreprise de TP : Freyssinet/Laligand, Objat.



Route de la Rivière : travaux de renforcement avec terrassement poutre de rive, massif drainant, bloc d'enrochement et réalisation d'un revêtement tri couche : 5489,40 euros TTC.



Travaux confiés à l'entreprise Lascaux TP, Lubersac.

Comborn : reprise d'un chemin d'accès aux sources :

Décaissement, empierrement, compactage avec reprofilage du chemin en entrée haute : 5184,00 euros TTC

Travaux réalisés par l'entreprise Moury TP Troche.



Passerelle sur la LOYRE :

Remise en service sur le chemin de randonnée reliant les communes d'Orgnac (Lagrange) et Beyssac (Le Cluzeau) en enjambant la Loyre. Travaux effectués en parfaite collaboration avec la municipalité de Beyssac, les frais engagés sont divisés par deux. Les matériaux : Fer IPE 200 en 12 ml et quincaillerie pris à la Coopérative Pompadour ; le bois pour le plancher, du mélèze, fourni par la scierie Puyfaucher ; l'acacia pour les mains courantes fourni par Mr le Maire de Beyssac : coût total des fournitures : 1637,28 TTC. Travaux effectués en régie.



Eclairage extérieur (du parking) salle polyvalente « Paul Comby » :

Réalisation en régie, coût des fournitures : 913,67 euros TTC



Volets roulants pour appartement locatif de la mairie :

Fournitures et pose réalisés par l'entreprise Pironte de Favars : 4229,63 euros TTC



Retraçage, curage et confection d'un radier route de Roussely :

Intervention d'Yves Glouton avec prêt tracteur et benne pour évacuation des gravats.

Fontaine St Martial :

Arrachage des bambous, évacuation, nivelage et apport de terre végétale ceci dans la perspective de remettre en valeur ladite fontaine ; intervention d'Yves Glouton.



Travaux en cours de réalisation : maçonnerie en blocs d'ardoise.

Pose de mains courantes :



Deux lieux nécessitaient un tel équipement : escaliers extérieurs sortie WC à la mairie et escaliers faisant suite aux pas d'âne, place de la fontaine du bourg.



Autre :

Achat de bancs disposés aux abords de la place afin que chacun puisse profiter pleinement de l'environnement.



Note sur le FRELON ORIENTAL :

Des ouvrières du frelon oriental, *Vespa orientalis*, ont été capturées dans un quartier de Marseille fin septembre 2021.

D'après les observations, cette espèce est adaptée aux écosystèmes méditerranéens et est connue pour sa capacité à habiter des écosystèmes urbains en s'adaptant aux conditions environnementales créées ou modifiées par l'activité humaine.

Répartition :

Cette espèce présente une large distribution. Son aire naturelle est vaste (des Balkans à la Turquie, du nord-est de l'Afrique et au Moyen Orient, de l'Iran au Népal). Dans le nord de l'Italie, l'espèce a été signalée à plusieurs reprises (à Gênes en 2018, à Trieste en 2019). Un nid a été observé à Grosseto en Toscane en 2021. Le frelon Oriental a également été signalé depuis une dizaine d'années dans deux régions du sud de l'Espagne où elle s'est établie (Valence en 2012, Andalousie en 2018). A contrario, malgré son signalement en Belgique (reine interceptée dans une caisse de pamplemousse 1980), en Angleterre (1982), au Brésil et en Guyane française, cette espèce de frelon ne s'y est pas établie.

Biologie :

Son cycle est le même que celui d'un Vespidé social de zone tempérée : les colonies initiées au printemps par des femelles fécondées sortant d'hibernation se situent généralement dans un lieu clos sous terre ou au-dessus du sol (fissures de rocher, espaces dans les murs ou plafonds, ruches vides...) mais aussi dans des endroits plus exposés comme des avant-toits. Les nids souterrains sont dépourvus d'enveloppe alors que ceux qui sont exposés en possèdent une.

Interrogation :

Dans l'hypothèse de son installation dans un quartier de Marseille où les individus ont été piégés, une enquête a été mise en place afin de vérifier sa présence dans d'autres quartiers ainsi que dans les villes et communes avoisinantes. L'implantation de ce frelon oriental pourrait créer des difficultés supplémentaires dans le secteur de l'apiculture car il est considéré comme un redoutable prédateur d'abeilles domestiques.

Source de l'article : revue Faunitaxys octobre 2021, transmis par GDS Corrèze Section Apicole de la Corrèze



Fiche d'aide à l'identification Les confusions possibles parmi les autres insectes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.

Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet

<http://frelonasiatique.mnhn.fr>



Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32mm.



Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

Le **frelon d'Europe**, *Vespa crabro*, a l'abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et rouge au dessus. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouges. Les ouvrières mesurent entre 18 et 23mm et les reines entre 25 et 35.



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

Le **Frelon oriental**, *Vespa orientalis*, est de la même taille que le Frelon d'Europe. Il est entièrement roux, seulement la face antérieure de sa tête et une bande de son abdomen sont jaune. Il est naturellement présent dans le Sud-Est de l'Europe (sud de l'Italie, Malte, Albanie, Grèce, Chypre, Roumanie, Bulgarie), mais a été introduit en Espagne et dans le nord de l'Italie.



Frelon oriental, *Vespa orientalis*

Les **guêpes** sont plus petites que les frelons. Les ouvrières mesurent environ 15mm en fin d'été. Attention, une reine de guêpe peut dépasser légèrement 20mm, c'est-à-dire la taille du frelon asiatique représenté ici sans la tête. Au printemps les guêpes peuvent donc être plus grande que les premières ouvrières de frelon.



Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

Guêpe germanique, *Vespula germanica*

Guêpe poliste, *Polistes biglumis*

La **Scolie des jardins**, *Megascolia maculata*, fait partie des plus imposantes "guêpes" européennes. Sa pilosité est très épaisse. Son corps est noir brillant, sa tête est jaune sur le dessus et elle possède 4 zones jaunes et glabres sur l'abdomen. C'est un parasite de larves de gros Coléoptères.



Scolie des jardins, *Megascolia maculata*

Le **sirex géant** est un Hyménoptère dont la larve se nourrit de bois. La femelle peut atteindre 4,5 cm, a une coloration proche du frelon asiatique, mais s'en distingue facilement par des antennes longues entièrement jaunes ainsi que par la présence d'une longue tarière lui permettant de pondre dans le bois. Cet insecte est inoffensif.



Sirex géant, *Urocerus gigas*

L'**abeille charpentière** mesure entre 2 et 3 cm. C'est l'une des plus grandes abeilles européennes. Elle est entièrement noire avec des reflets bleu violacés. Elle construit son nid dans le bois mort et nourrit ses larves de pollen.



Abeille charpentière, *Xylocopa violacea*

De nombreuses **mouches** (Diptères) peuvent ressembler à des guêpes ou des frelons. Mais à la différence de ceux-ci elles ne possèdent qu'une seule paire d'ailes au lieu de deux. Leurs yeux sont généralement beaucoup plus globuleux et leurs antennes plus courtes.



Volucelle zonée, *Volucella zonaria*



Milésie faux-frelon, *Milesia crabroniformis*

Fiche d'aide à l'identification Les confusions possibles parmi les nids de guêpes

Si vous imprimez cette page sur une feuille A4, les insectes seront en taille réelle.
Plus d'informations et une fiche de signalement sur internet <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Au printemps, chaque reine fondatrice construit seule son nid dans un lieu souvent protégé. Chez la plupart des guêpes le nid embryon ressemble à une petite sphère de 5 à 10 cm de diamètre avec une ouverture vers le bas. Chez les frelons, la colonie n'hésitera pas à déménager si l'emplacement ne convient plus (manque de place, de sécurité).



Nid embryon *V. velutina*

Frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*

73% arbres à plus de 10m
10% bâtiments
3% haies
sphérique à piriforme
ouverture petite et latérale
~ 60x80 cm



Frelon d'Europe, *Vespa crabro*

arbres creux, cheminées
rarement aérien
cylindrique
ouverture large vers le bas
~ 30x60 cm
(*V. orientalis* construit des nids sans enveloppe lorsqu'il est dans une cavité, gris)



Vue du dessous

Guêpe des buissons, *Dolichovespula media*

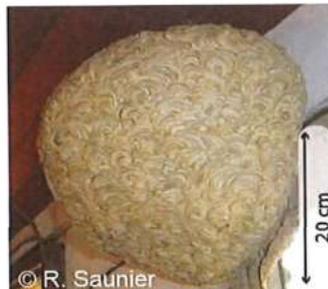
buissons moins de 2m
conique
ouverture petite, basale
excentrée
~ 20x25 cm



Guêpe commune, *Vespula vulgaris*

sol, bâtiments
confiné
conique
ouverture petite,
basale cachée
~ 30x35 cm

(*V. germanica* construit des nids légèrement plus grand et gris)



© R. Saunier



Scannez

Objectif Citoyen !!!

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement, ou dépôt sur votre espace sécurisé, et doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette attestation sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'insertion systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé,
à ne pas manquer !**

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

ou pour :

- ☑ vous engager dans l'armée.

Grâce à MAJDC.FR vous pouvez

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Armées Jeunesse armees.jeunesse

Ministère des Armées - SBA/COM - Photo : Stock, Flacon, E. Heber

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

ma JDC.fr

Journée Défense et Citoyenneté

**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

**Centre du service national de Limoges
88 rue du pont Saint-Martial – CS 93220
87032 Limoges Cedex 1**

Tél : [09 70 84 51 51](tel:0970845151)



2021, UNE TRÈS LONGUE PARENTHÈSE POUR LES « LUBORGNACOIS » ...

L'année 2021 ne restera pas dans les mémoires, ni les annales, comme la meilleure référence en matière de récolte de résultats, performances ou... défaillances sportives de tout poil.

La raison de ce vide abyssal porte un nom désormais intégré à notre vocabulaire quotidien : COVID 19. Bien que n'ayant pas trouvé son origine en Corrèze, comme son nom pourrait le laisser à penser, ce virus tenace et sournois aura eu raison de toutes les compétitions et championnats, pour laisser la place à des mesures beaucoup moins palpitantes du type couvre-feu, confinements, tests en tout genre, port de masque, vaccins, rappels, Pass sanitaire, vaccinal, interdictions d'organisation de manifestations, de réceptions, fermetures de vestiaires et de locaux habituellement ouverts au public...

Ainsi, le championnat de Régionale 3, version 2020/2021, interrompu victorieusement le 25 octobre 2020, sur le terrain de Bagatelle à SAINT-GERMAIN-LES-BELLES, devait-il sonner le glas de toute pratique sportive, jusqu'à nouvel ordre... Finalement, la saison allait être figée puis considérée comme blanche, par les instances de tutelle.

Alors que le CLUB ATHLÉTIQUE ORGNACOIS s'était rapproché, début septembre, du RUGBY CLUB LUBERSACOIS pour créer un rassemblement intitulé « CLUB LUBERSAC-ORGNAC », avec des premiers résultats plus que probants, la question en suspens mais sur toutes les lèvres était, désormais, de savoir comment le jeune couple allait traverser cette pandémie. Parviendrait-il à surmonter une « séparation » aussi prématurée qu'inédite dans sa forme ?

Le travail sans relâche engagé par les dirigeants des deux clubs permettait toutefois de préserver l'effectif existant. Ce dernier se voyait même bonifié avec l'apport de quelques recrues et le retour de certains anciens sortis de leur relative « torpeur ». S'appuyant sur ce signal fort, les entraînements pouvaient enfin reprendre le 31 juillet, alternativement à ORGNAC-SUR-VÉZÈRE et à LUBERSAC, sous la houlette du duo AUMAITRE-MARTINS reconduit logiquement.

Engagés à nouveau en championnat Régionale 3, poule 3, de Ligue Nouvelle Aquitaine, pour la saison 2021/2022, les « Luborgnacois » se retrouvaient sur la ligne de départ, en bonne compagnie, le 3 octobre, avec L'UNION SPORTIVE CÉNACOISE, le C.O.L. PÉRIGUEUX OUEST, le SAINT-PRIEST-DE-GIMEL-ATHLÉTIQUE CLUB, le RUGBY CLUB TREIGNACOIS, AIXE-RUGBY-ATHLÉTIQUE SÉNIOR, le XV des FEUILLARDIERS et le RUGBY CLUB LES HIRONDELLES SAINT-GERMAIN, dans une poule très relevée.

Avec un bilan, à ce jour, très positif de sept victoires pour trois défaites, le C.L.O comptabilise 357 points marqués pour 115 encaissés, 36 essais inscrits (meilleure attaque), pour 10 à son passif (deuxième défense), 8 bonus (6 offensifs, 2 défensifs) et occupe provisoirement une très honorable deuxième place derrière l'UNION SPORTIVE CÉNACOISE, leader invaincu.

Tout laisse à penser, donc, qu'enfin libéré des contraintes sanitaires, le CLUB LUBERSAC-ORGNAC peut désormais envisager de poursuivre son parcours commun, uniquement pour le meilleur...

Les objectifs « ambitieux » affichés conjointement, bien relayés par les coaches Lionel AUMAITRE et Raoul MARTINS paraissent à présent, raisonnablement, accessibles. La participation à la journée des finales de terroir, le 17 avril prochain, dans l'enceinte du parc municipal des sports de Beaublanc à LIMOGES devra se gagner, au préalable, au détriment de SAINT-PRIEST -DE-GIMEL. Les phases finales de Ligue, voire une invitation au championnat de France, viendraient, quant à elles, confirmer les réelles intentions et le potentiel intéressant d'un groupe qui vit bien ensemble. Cependant il faut, encore et toujours, faire preuve d'humilité et de respect de l'adversaire, continuer à travailler pour rêver à un printemps fleuri, dépourvu de gelées fâcheusement tardives...

Christian DANDALEIX



Au premier rang, accroupis, de gauche à droite : Morgane LAJOIE, Gaëtan GOUDAL, Raoul MARTINS (entraîneur), Benjamin MALAGNOUX, Émilien SAGNE, Arnaud MADUPUY, Clément DUMAS, Florian TORD, Morgan DELPIT, Loann FAUCHER, Idris CHOUITER, Théo LUGIN, Julien SAGEAUX, Christophe SADARNAC.

Au milieu : Ludivine SAGEAUX.

Au deuxième rang, debout de gauche à droite : Olivier VAREILLE, Christophe CHARRIERAS (soigneur), Adrien SADARNAC, Jean-Pierre FAUREL, Christian DANDALEIX, Yoann POUGET, Cédric DEJONGHE, Baptiste LABONNE, Nicolas BESSE, Cristiano PIPA ALMEIDA, Nicolas DARLAVOY, Jérôme PASCAREL, Thibault BORIE, Yoann JUILLE, Pierre MAZEAUD, Clément VALADE, Kévin ANGLES BESO, Thibault GIZARDIN, Julien COLOMBEAU, Nicolas COLOMBEAU, Florient MONTET, Lionel AUMAITRE (entraîneur), Marion COLOMBEAU, Annabelle RENAUDIE, Chantal CROUSILLAC, Jean-Claude RENAUDIE.

Absents : Simon BEDUNEAU, Rémi CROS, Baptiste DUMAS, Flavien FAUCHER, Aymeric NANOT, Sébastien PEOTTA, Julien TORRES RONDA.

Chers adhérents et camarades d'Orgnac-Amitiés,
Chers Orgnacois,

*Voilà une année finie... Notre président départemental, Jean-Claude Cluzan, a écrit ces phrases...
« La porte de 2021 se ferme et derrière elle,
une année difficile, marquée par des événements inédits.
Mais celle de 2022 s'ouvre, sur une perspective d'espoir et de renouveau.*

*Souhaitons que ces mots ne soient pas qu'un vœu pieux,
notamment si les contraintes qui nous seront imposées empêchent nos projets de se concrétiser ...*

Mais comment conjurer le sort si ce n'est en nous attachant à préparer d'ores et déjà l'année 2022 !!! »

Orgnac-Amitié, c'est une équipe, un peu essoufflée, certes mais qui croit en nous tous...

Nos rendez-vous de l'année, ce sont l'après-midi à la salle des fêtes des Fombiarden pour déguster les châtaignes de nos bois, comme « dans le temps », notre assemblée générale sous le préau de la forge (annulée par la Préfecture puis au dernier moment re autorisée), il ne faut plus nous refaire des coups pareils, nos cœurs ne tiendront pas longtemps à ce rythme.

Pause restaurant le 11 juillet à Objat, chez O Village où nous ont rejoints Véronique Vaneste, présidente du club des aînés de Voutezac et une des adhérentes.

Puis, dernièrement, la paëlla, toujours salle des Fombiarden, qui nous a réunis pas très nombreux mais suffisamment pour un beau moment d'entente.

Tous les lundis, à 14 heures, les plus courageuses (oui, que des femmes... Messieurs, vous êtes invités aussi à y participer) se retrouvent Place de l'Église pour effectuer des balades conviviales, pas sportives de haut niveau, volontaires.

Orgnac-Amitié pleure plusieurs de ses amis dont Jeanine Marty, ancienne présidente, qui restera à jamais dans nos cœurs.

Notre bureau se compose ainsi :

Président, Jean-Pierre Dubernard ; Vice-présidente, Francine Mespoulhès ; Trésorière, Lucette Maury ; Secrétaire, Christine Gauthier-Bravard.

A vous tous ainsi qu'à vos proches, nous souhaitons une belle année 2022, au plaisir de nous réunir à nouveau.
Très affectueusement.

Le Président, Jean-Pierre DUBERNARD



L'ANNEE 2021 DU COMITE DES FETES

Chers Ornacois et Ornacaises, cette année 2021 a encore été touchée par la pandémie du COVID19.

Nous n'avons pas pu organiser les animations comme prévu chaque année. C'est-à-dire le repas spectacle en mars, le dimanche de la Saint Martial en juillet, le concours de soupe et journée d'auteurs en octobre ainsi que le Noël des enfants en décembre et nous le regrettons fortement.

Toutefois nous avons souhaité garder quelques animations pour maintenir une certaine joie de vivre par ces temps difficiles.

C'est ainsi que vous avez pu assister :

- * au Feu de la Saint Jean en juin
- * à une Journée Pétanque et Soirée Dansante à l'extérieur (Spéciale Burger Frites) en juillet
- * au Vide-greniers et Marché artisanal en septembre
- * Soirée Beaujolais – Karaoké en novembre

Nous espérons tous revenir à une vie normale le plus vite possible.

C'est pourquoi nous organiserons l'assemblée générale le 10 juin à 20h30 à la salle polyvalente « Paul Comby ». Nous comptons sur vous pour y participer.

Prenez soin de vous et de vos proches

Au nom de toute l'équipe du Comité des Fêtes meilleurs vœux et bonne santé à vous tous.

La Présidente

Brigitte PASQUIER

La Secrétaire

Cindy PARVEAU



LA PETITE BELETTE – EPICERIE/CAFE ASSOCIATIVE

L'épicerie/café associative « La petite belette » est ouverte depuis le 1^{er} juin 2021 au 36 place de l'église.

Elle offre, en ce début d'année 2022, plus de 360 produits répartis en trois gammes : les indispensables (produits classiques vendus en supermarché), une offre « bio » à prix très accessible, et les productions locales (charcuterie, bières cidre et jus de pommes, farines, café, produits issus de l'apiculture, huiles, confiserie, savons...).

Vous y trouverez aussi les baguettes et viennoiseries de la boulangerie de Voutezac, les pains issus de l'agriculture biologique du « petit fournil de la source » d'Ornac sur Vézère tous les vendredis (à commander au plus tard le mardi), ainsi que les makis de Kathya tous les premiers samedis de chaque mois (à commander la semaine précédente).

Le premier vendredi de chaque mois « la petite marchande d'histoire » vient installer sa librairie itinérante sur la place de l'église.

La petite belette est aussi un espace convivial et de rencontre autour d'un petit café ou d'un verre de jus de fruit.

Trois journées festives ont été organisées au cours de ces six premiers mois pour vous faire découvrir quelques productions locales, telle celle, en veille de Noël, qui mit à l'honneur les cuisinières et cuisiniers du village lors d'un concours de biscuits.

Pour l'année 2022, les épicières/épiciers (Alain, Cécile, Gaëlle, Gisèle, Nicolas, Philippe, Rachel et l'aide bienvenue de Joëlle) vous préparent un programme de rencontres gourmandes ou culturelles. N'hésitez pas à nous contacter pour commandes, renseignements et suggestions sur lapetitebelette19@gmail.com ou au 06 76 86 94 51. Et bien sûr, venez nous rencontrer !

Les horaires d'ouverture pour cet hiver : Lundi et mardi 9h30 – 12h30

Vendredi 16h – 19h

Samedi 9h30 -12h30 et 14h30 – 17h30.



ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COIMBATTANTS DE LA RESISTANCE

L'**Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance** (ANACR) est une association d'anciens combattants regroupant des résistants et des militaires des Forces françaises libres (FFL). Fondée en mars 1945 par d'anciens membres des Francs-tireurs et partisans, l'une des principales composantes des Forces françaises de l'intérieur (FFI), l'association s'ouvre en 1952 à tous les anciens combattants de la Résistance intérieure et de la France libre, et prend son nom actuel. Une **Association Nationale des Ami(e)s de la Résistance** créée en 1993 auprès de l'ANACR contribue à entretenir la mémoire de la Résistance et de ses acteurs malgré le temps qui passe et la disparition de nombreux survivants. Aujourd'hui, ces 2 associations sont regroupées pour ne faire plus qu'une sous le nom d'**Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance**.

L'ANACR 19, présidé par Bernard Delaunay, compte plusieurs comités locaux dont celui du secteur d'Objat.

Le Comité ANACR du Secteur d'Objat est créé en 1976 sous l'impulsion de Pierre dit « Jo » Guérin, son 1^{er} président. En 2003, ce dernier cède son fauteuil à Claude Gauthier qui démissionnera pour raisons de santé en 2015.

Suite à la démission pour déménagement de Serge Maury, restent deux co-présidents, Yves Ponthier et Christine Gauthier-Bravard. Notre trésorière, Monique Tournon, malheureusement frappée par la maladie, a préféré aussi démissionner. Son adjointe Annie Jarrige la remplace.

Le Comité ANACR du secteur d'Objat participe régulièrement à plusieurs manifestations chaque année. Nous avons enfin pu nous réunir à Argentat pour le congrès départemental, le dimanche 17 octobre. Ce fut une matinée de travail très intense suivie d'un excellent repas.

Le Comité ANACR du secteur d'Objat a réussi à se procurer des coupe-vent pour les porte-drapeaux ainsi que des masques logo Corrèze aux couleurs du drapeau national auprès du conseil départemental afin de les répartir à chaque comité corrézien.

Trois événements ont quelque peu modifié la routine, si l'on peut dire...

Du 27 au 29 octobre, deux représentants du conseil départemental, les maires de Masseret et de Chauffour-sur-Vel, plus 11 représentants des associations patriotiques dont l'ANACR en la personne de notre présidente, étaient invités par le département de la Moselle, ainsi que les délégués de 47 autres départements en remerciements à l'accueil des réfugiés lorrains à partir de 1939.

Le 30 octobre, élection à l'unanimité de Christine Gauthier-Bravard à la vice-présidence du bureau départemental.

Le 12 novembre, conférence salle Paul Comby des Fombiardes, de Georges Sentis, président de l'ANACR 66, historien, suivie par une trentaine de personnes.

Nos déplacements :

Le 16 février au Pont Laveyras, commune de Beyssac ; Le 19 mars à Vigeois et Objat ; Le 11 avril à la Garédie, commune de Vignols ; Le 18 avril au Saillant de Voutezac ; Le 25 avril à Objat pour la journée nationale du souvenir des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis ; Le 8 mai à Vigeois, Orgnac, Objat et Vignols ; Le 13 juin à Objat pour notre Assemblée Générale ;

Le 10 juillet à Objat (Obsèques de M. Roger Triat, porte-drapeau FNACA, ancien combattant) ; Le 14 juillet à Objat ; Le 26 septembre à Port-Vendres -66- (Pyrénées-Orientales). Invités par l'ANACR 66. 80ème anniversaire de la déportation en Algérie de 500 indésirables français (syndicalistes) et 1 500 indésirables étrangers (anciens combattants des Brigades Internationales et Républicains espagnols) ;

Le 17 octobre à Argentat, Congrès Départemental ; Le 11 novembre à Objat, Orgnac / Vézère, St-Solve, Vigeois et Vignols.

Le bureau se compose ainsi :

Co-présidents : Yves Ponthier, Christine Gauthier-Bravard.

Secrétaires : Alain Dargery, Thomas Laval.

Trésorière : Annie Jarrige.

Porte-drapeaux titulaires : Philippe Bravard, Emilian Blanchard.

Porte-drapeaux suppléants : Yves Ponthier, Alain Dargery, Christine Gauthier-Bravard.

L'Assemblée Générale 2022 se tiendra à la mairie d'Objat le dimanche 27 février.

Renseignements au 06.09.04.86.53 ou au 06.50.81.81.50.

Site internet : <http://www.anacr-objat.fr/>

Nous remercions les communes d'Objat, Orgnac, Saint-Solve, Vignols, Saint-Bonnet-la-Rivière, Voutezac, pour leur soutien et leur participation financière et souhaitons à tous une très bonne année 2022.



L'assemblée générale ordinaire de la société communale des chasseurs s'est déroulée le 18 juin 2021 à la Maison de la Chasse. Au cours de celle-ci, le bureau a été reconduit à l'identique. Cette saison, l'association est constituée de 25 adhérents dont 1 femme.

Sur le plan cynégétique, la saison 2020-2021 a été excellente avec 33 sangliers et 23 chevreuils prélevés et également quelques renards.

La saison de chasse 2021-2022 s'ouvre cette année avec, à la tête de la fédération départementale, un nouveau Président : M. Robert MADUPUY, qui succède à M. SAUVAGE.

L'ouverture générale de la chasse a eu lieu le dimanche 12 septembre 2021. En raison des confinements successifs, le gibier abonde dans les forêts corréziennes. Actuellement, le tableau de chasse fait état de 18 sangliers et 10 chevreuils.

Suite aux mesures prises par le gouvernement, la société de chasse n'a pas pu réaliser les manifestations annuelles qu'elle organise depuis plusieurs années, à savoir le réveillon du 31 décembre 2020, le concours de belote 2021 et le traditionnel repas du 1^{er} mai 2021, ce qui a eu un impact sur le bilan financier.

Le variant OMICRON a balayé dans sa vague le réveillon du 31 décembre 2021. Nous espérons aller vers des jours meilleurs et comptons sur vous pour nos futures manifestations.

A propos de manifestations, le 18 septembre à Mont de Marsan, 3 adhérents de la société ont participé au rassemblement qui a regroupé environ 20 000 personnes pour défendre en outre, la chasse et la ruralité.

La société de chasse communale remercie tous les propriétaires terriens qui leur accordent leur droit de passage et de chasse, en nous permettant de pouvoir profiter pleinement de notre passion.

Le Président rappelle que le respect des gestes barrières (port du masque, distanciation et gel hydroalcoolique) demeure obligatoire pour participer aux battues.

Dans ces conditions pour le moins exceptionnelles, toute l'équipe de la société communale des chasseurs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Le Président : P. LEYMARIE

Calendrier des manifestations prévues

(Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires)

Mars/avril 2022 : concours de belote à la Maison de la Chasse

1^{er} mai 2022 : casse-croûte le matin et repas traditionnel le midi

31 décembre 2022 : réveillon de la Saint Sylvestre



Assemblée générale du 13 Juillet 2021

L'assemblée générale de l'association de chasse « Orgnac Propriétaires » s'est tenue le 13 Juillet 2021 à 11 heures à la cabane de la (Chapoulie).

26 membres constituent l'association, 22 adhérents étaient présents, 4 excusés

A l'ordre du jour :

1- examen de l'année de chasse écoulée :

La saison de chasse 2020/2021 a été moyenne dans l'ensemble...

- les colliers chevreuils (14) ont été utilisés.*
- peu de sangliers abattus. Ces derniers semblent en diminution sur le territoire de la commune mais des hardes sont signalées à la périphérie*
- en raison de la pandémie (Covid19) et des restrictions à la chasse au petit gibier un seul lâcher de faisans (05/09/2020) a été effectué.*

***2 - compte rendu moral et financier :** la subvention communale, la vente des cartes ont permis d'obtenir des comptes tout à fait satisfaisants.*

3 - élection du nouveau bureau : le bureau est reconduit dans son intégralité.

4 - préparation de la saison de chasse 2021/2022 :

- faisans : 3 lâchers de 10 auront lieu au cours de l'automne 2021 :

10 Septembre, 08 Octobre, 19 Novembre.

- colverts : la chasse du colvert sera ouverte au cours de la saison de chasse 2021-2022. Ces derniers sont peu nombreux sur le territoire de la commune.

- les chevreuils sont présents sur tout le territoire de chasse, la réalisation des colliers prévus devrait donc se faire dans de bonnes conditions.*
- la population de sangliers semble en diminution sur le territoire de la commune mais des Hardes sont signalées à la périphérie. Les dégâts occasionnés aux cultures sont restés mineurs.*
- en vue de la protection du lièvre, ce dernier est limité à une seule prise par chasseur et par jour de chasse.*
- les lapins de garenne sont en régression sensible (virus VHD). Certains secteurs, souvent interdits de chasse, semblent cependant bien protégés, il serait sans doute nécessaire de pratiquer des reprises pour une vaccination annuelle. La totalité des lapins devrait être vaccinée pour une véritable efficacité, ce qui paraît difficile pour le lapin de Garenne !...*

- les renards nombreux et la sauvagine diverse posent problème. Les battues organisées (17 renards abattus) ne parviennent pas à réduire de manière significative les populations...

5 - fixation du prix des cartes : le prix des cartes reste fixé à 40€.

***6 – manifestations festives :** ces manifestations festives contribuent à renforcer les liens communaux et la solidarité avec les communes environnantes.*

Il n'est pas possible de prévoir ce jour, pour l'année à venir, des dates pour les prochains repas (Covid19). Une nouvelle réunion pourrait avoir lieu en cours d'année si à nouveau l'autorisation de réunion était accordée...

Rappel : *la chasse étant un élément essentiel de la ruralité, le comportement des chasseurs ne doit laisser aucun doute sur leur convivialité et la protection de la nature. Il est enfin rappelé à ces derniers qu'ils doivent faire preuve de courtoisie avec les propriétaires et les promeneurs, éviter de s'introduire dans les espaces où paissent des troupeaux (vaches, moutons, chevaux) et de ne pas oublier de refermer les clôtures après passage...*

Stage perfectionnement chasse : *les inscriptions pour le stage perfectionnement chasse seront closes le 15/07/2021*

Saison 2020/2021 : *au 25/01/2021*

14 Chevreuils abattus 13 Renards éliminés au cours de battues

1 Sanglier tiré sanitaire livré à l'équarrissage

Le président rappelle à tous les chasseurs (gros et petit gibier) le respect des gestes barrières et des consignes autres en vue de leur protection et de leurs contacts pour combattre et éliminer le vilain virus.

Protégez-vous tous et à bientôt, j'espère, pour des retrouvailles heureuses !...

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures.

Le Président : Yves SAGNE



I- ACTIVITES 2021

Bilan des animations de l'été 2021



Dans la lignée des Jeudis du patrimoine initiés l'année précédente, des randonnées du matin, des ateliers créatifs enfants et des visites de l'église ont été organisés les 15, 22 et 29 juillet, ainsi que les 12 et 19 août. La participation a fortement pâti des contraintes liées à la pandémie, puisque 58 participants ont été recensés cette année, contre 124 en 2020. Cependant, le résultat, aussi modeste soit-il, contribue à alimenter la cagnotte destinée à accompagner financièrement la restauration de l'église, au même titre que le concert.

Après une interruption en 2020 du fait du COVID, le concert apéritif du 6 août a connu une fréquentation inférieure de moitié à celle de 2019.

Certes moins nombreux, les 74 participants n'en ont pas moins apprécié le concert donné par le Duo Sostenuto autour du Nouveau Monde, avec des musiques de Gershwin, Bernstein, Piazzolla et Dvorak. (cf. photo jointe).

Par ailleurs, des membres de notre association ont fait visiter l'église, dans l'après-midi du 24 juillet, aux quelque 70 participants à la randonnée entre le château de Comborn et le bourg, organisée par le Festival de la Vézère, avant le concert donné le soir au château.

En outre, les Journées européennes du patrimoine des 18 et 19 septembre ont été désertées, sans doute aussi du fait de la reprise de la pandémie.

Enfin, une mention spéciale à la visite du père Kim, créateur des vitraux installés dans l'église en 2013 : il est venu à Orgnac les 31 juillet et 1^{er} août, avec une équipe de journalistes coréens, dans le cadre d'un reportage sur ses réalisations en France. L'émission, qui a été diffusée sur la télévision nationale coréenne le 23 décembre 2021, consacre une dizaine de minutes à notre commune, avec, en particulier, une séquence sur l'exploitation de Claudine Sagne, qui lui laissera un souvenir inoubliable, puisqu'elle a dû faire passer et repasser son troupeau de multiples fois devant la caméra d'un réalisateur perfectionniste, en attente d'un rayon de soleil trop rare en ce week-end maussade.

II- PROGRAMME 2022

1- Programme d'animation de l'été 2022

Dans le cadre des premières **ESTIVALES d'ORGNAC-SUR-VEZERE**, l'AESMOV propose en août 2022 le programme suivant :

- LE JEUDI 18 AOÛT

- **Visite guidée de l'église et des vitraux** du père Kim-En-Joong (à 11 h) ;
- **Jeu de piste**, animé par le Pays d'Art et d'Histoire Vézère-Ardoise (à 15 h) ;
- **Ateliers** : textile, floral, vitraux (à 16 h 30) ;

- **Conférence de Marie-France Houdart**, ethnologue et auteure de nombreux ouvrages sur le Limousin, autour du thème : « Histoire des femmes en Limousin liée au départ des hommes » (à 18 h 30).

VENDREDI 19 AOÛT

- **Randonnée pédestre et culturelle** d'une demi-journée autour de la Loyre, du Glandier et du canal des Chartreux (à 8 h 30), suivie d'un pique-nique sur la place de l'église ;
- **Concert de musique baroque** « Au jardin de mon cœur », autour de Vivaldi, Bach, Rameau, Mondonville, etc... avec Isaure Lavergne (flûte et basson), Adeline Cartier (clavecin) et Alice Duport-Percier (soprano), suivi d'un apéritif dînatoire (à 19 h).

A l'exception du concert (entrée : 22 €, incluant l'apéritif dînatoire), toutes les activités sont en entrée libre, les participations bienvenues sont laissées à l'appréciation de chacun et seront reversées au profit de la restauration de l'église.

Rendez-vous pour toutes les activités : Place de l'église.

2- Date à retenir

L'assemblée générale de l'AESMOV se tiendra le samedi 30 avril 2022 à 15 h, à la salle des Fombiardes.

Pour rappel, l'assemblée générale est ouverte à tous, de même que l'association qui accueillera bien volontiers de nouveaux membres.

III- TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'EGLISE

1- Etat des travaux

Après l'achèvement de la première tranche de travaux, concernant le clocher et la nef et incluant des travaux de rénovation de la charpente, d'isolation des combles, de réfection de la couverture et des maçonneries et parements extérieurs, la deuxième tranche doit démarrer en mars et devrait être achevée en septembre de cette année. Les travaux, de nature similaire à la première tranche, visent les chapelles, le chœur et la sacristie, pour un montant total de 181 000 € HT, dont le financement sera assuré à 80 % par l'Etat et le Conseil départemental, le reliquat d'environ 36 000 € étant pris en charge majoritairement par la Fondation du Patrimoine et la Sauvegarde de l'Art Français. Une troisième et dernière tranche portera sur l'intérieur de l'église, avec des travaux prévus en 2023/2024.

2- Etat de la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine

A ce jour, 99 donatrices et donateurs ont apporté 19 769 € à la Fondation du Patrimoine pour le financement des tranches 1 et 2.

Qu'elles et qu'ils en soient ici remerciés et inspirent de nombreux nouveaux donatrices et donateurs : pour ce faire, vous pouvez vous adresser à la mairie ou vous connecter sur le site de la Fondation du Patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/13649

Marc Guillard, Président de l'AESMOV



En 2021, après un an de crise sanitaire, l'association Familles rurales de Voutezac s'est mobilisée au maximum des possibilités laissées par les directives nationales pour reprendre ses activités. Nombre d'évènements prévus au printemps ont dû être annulés ou reportés comme le vide dressing, la bourse aux plantes, les puces des couturières et le concert de la chorale en juin.

L'été a vu renaître l'espoir de redémarrer l'ensemble des activités en septembre et c'est sans attendre que nous avons communiqué largement sur l'ensemble de notre commune et les communes avoisinantes comme Orgnac, Saint Solve et



Vignols. Des centaines de flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres et c'est avec beaucoup de joie que nous avons vu ou revu les personnes s'inscrire aux différentes animations. Cette année nous proposons : 2 cours de gym, 3 cours de Pilates à Voutezac et un cours à Saint Solve, 1 cours de yoga ainsi que la marche promenade le jeudi. Les ateliers cuisine 1 fois par mois sur 2 jours à Orgnac, les ateliers peinture, peinture sur soie, les ateliers créatifs, l'art floral 1 fois par mois à Saint Solve, les travaux d'aiguilles... Le cours de modern'jazz pour les enfants s'est renouvelé avec plus de 12 enfants inscrits.

Le vide grenier en septembre en partenariat avec le comité des fêtes d'Orgnac sur Vézère a connu un beau succès de reprise ; le troc utile fin septembre sous la halle à Voutezac a permis de valoriser les objets inutilisés et les bourses aux plantes et aux jouets de novembre ont connu une belle affluence de visiteurs. Le service repassage ouvert à tous n'a cessé de fonctionner durant l'année 2021. Il est situé près de la boulangerie .

La chorale « les côteaux chantants » a repris ses répétitions et compte de nouveaux choristes sous la direction de Christian Roque. Un premier concert prévu à Lubersac les 4 et 5 décembre avec le chœur de Loup de Lubersac. Et après 2 années d'interruption de leurs activités, la chorale Les Côteaux Chantants de Voutezac et le Chœur Tor Carrat de Salon La Tour ont choisi de s'unir pour célébrer Noël, rassembler à nouveau le public lors de deux soirées concerts, le 17 décembre en l'église d'Orgnac sur Vézère et le 18 décembre 2021 en l'église de Saint Ybard.



L'association Familles rurales ne pourrait fonctionner sans la mise à disposition de locaux adaptés, sans l'engagement des bénévoles responsables et des bénévoles occasionnels. Le conseil d'administration remercie Madame le Maire, le conseil municipal, les secrétaires de mairie et les employés municipaux, les bénévoles « anciens » et nouveaux et vous souhaite une très belle année 2022.



Florence DUVIALLARD et Michelle VALTEAU (Co présidentes)
Françoise MAURY (secrétaire) et Nicole DESCHAMPS (trésorière)

Familles Rurales publie son étude "Les territoires ruraux : perceptions et réalités de vie"¹

Familles Rurales, fort de ses 160 000 familles adhérentes et de ses 2 200 associations implantées dans les territoires ruraux et périurbains, a voulu objectiver - après un an de crise sanitaire - les représentations des Français sur le monde rural, comprendre les conditions de son développement et son rôle dans les transitions écologique et numérique à l'œuvre et mieux appréhender les attentes de ses habitants.

LES FAITS MARQUANTS

- Désirs de campagne La bonne image associée au monde rural se renforce et se diffuse au sein de l'opinion

- 94% (+9 points) du grand public considèrent que le monde rural gagnerait à être mieux connu et 92% (+20 points) qu'il est agréable à vivre.
- 72% ont la sensation que le monde rural connaît un renouveau, (+29 points)
- Les ruraux semblent très heureux de leur lieu de vie : 97% estiment qu'il est préférable de vivre à la campagne et 63% d'y vivre et d'y travailler.
- La qualité de vie (71% du grand public ; 75% des ruraux), le calme (55% ; 60%) et le contact avec la nature (43%, -2 points ; 51%) sont clairement identifiés comme les atouts du monde rural.

- A la recherche de services publics En dépit de cette image positive, des faiblesses demeurent et la nécessité d'agir en faveur de la ruralité ne faiblit pas

- Le déficit de services publics est le principal frein identifié par le grand public pour s'installer en zone rurale (64%)...
- ... et la situation sur place ne semble pas s'améliorer : 52% des ruraux considèrent que leur commune ne bénéficie pas de l'action des pouvoirs publics (contre seulement 27% pour l'ensemble des Français).
- Sans surprise, les priorités d'actions pour l'avenir du monde rural concernent ces mêmes services publics : la lutte contre la désertification médicale (52%), scolaire (37%) ou le manque de services sociaux (34%).

- La nécessité de « penser local »

- 35% du grand public déclarent vouloir s'engager plus dans la vie locale.
- 30% affirment privilégier aujourd'hui davantage la consommation de produits locaux et made in France et 74% seraient prêts à payer plus cher un produit fait en France.
- 93% attachent de l'importance à la relocalisation de la production industrielle sur le territoire national.

- Fracture numérique Confinement et télétravail comme révélateurs de la fracture numérique

- Près d'un tiers des ruraux (28%) ont connu des problèmes de connexion Internet durant le confinement (vs 22% du grand public).
- 28% des ruraux en activité ont expérimenté le télétravail durant le confinement (vs 40% des actifs). 58% souhaitent pouvoir continuer à télé-travailler.
- L'installation d'espaces de co-working en milieu rural fait consensus auprès du grand public (82%) comme des ruraux (80%), 29% seraient intéressés d'en bénéficier.
- A l'inverse, le développement de la 5G questionne (respectivement 65% et 62%).

Association Familles Rurales de la région de Voutezac

1 rue du cadran solaire 19130 VOUTEZAC

Mail : famillesruralesvoutezac@gmail.com

¹ *Etude Ifop pour Familles Rurales, menée par questionnaire auto-administré en ligne du 10 au 18 décembre 2020 auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un échantillon de 1502 personnes, représentatif de la population française rurale âgée de 18 ans et plus, selon la méthode de quotas.

Après une année 2020 touchée par la crise sanitaire, cette année 2021 aura été marquée par un retour progressif à la normale. Les ateliers du patrimoine en direction des scolaires ont pu reprendre. Ils ont attiré plus de 1400 enfants.

L'exposition « L'aventure du rail » a repris son itinérance. Elle retrace l'histoire de la mise en place du train et les transformations engendrées pour l'ouest de la Corrèze. De janvier à octobre, plus de 900 visiteurs et 330 scolaires sont venus la découvrir dans 9 communes.

Le livret « Explorateurs Château de Pompadour » à destination des enfants est paru fin juin. Il est disponible au château ainsi que sur le site internet du Pays d'art et d'histoire.

Durant l'été, 51 dates et 79 animations ont été proposées. Elles ont attiré environ 2000 participants de tous âges. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des personnes ressources qui sont venus prêter main forte à l'équipe de salariés. Parmi les nouveautés de cette année : le spectacle « Des grives aux loups » tiré du roman de Claude Michelet, l'escape game « Le manoir hanté » au Manoir des tours à Allassac, deux visites théâtralisées à Donzenac et dans la vallée du Brezou et de nombreux jeux de pistes pour enfants dans le cadre de la Corrèze en famille.

Les Journées européennes du patrimoine se sont déroulées du 17 au 19 septembre. Les animations proposées par le Pays d'art et d'histoire ont attiré plus de 250 personnes. Entre autres, des visites guidées étaient proposées du barrage du Saillant, du Village de Lintillac et du bourg d'Ussac, de l'ancien bourg d'Yssandon, de Saint-Solve et des visites en train entre Allassac et Uzerche.

La fin d'année a également été marquée par les Journées nationales de l'architecture le dimanche 17 octobre réunissant plus d'une centaine de personnes, avec des conférences et ateliers sur la cité de Clairvivre (Salagnac), et de nombreuses animations proposées durant les vacances de la Toussaint : spectacle, escape game, randonnée, Cluedo géant et atelier Kapla.

Coordonnées :

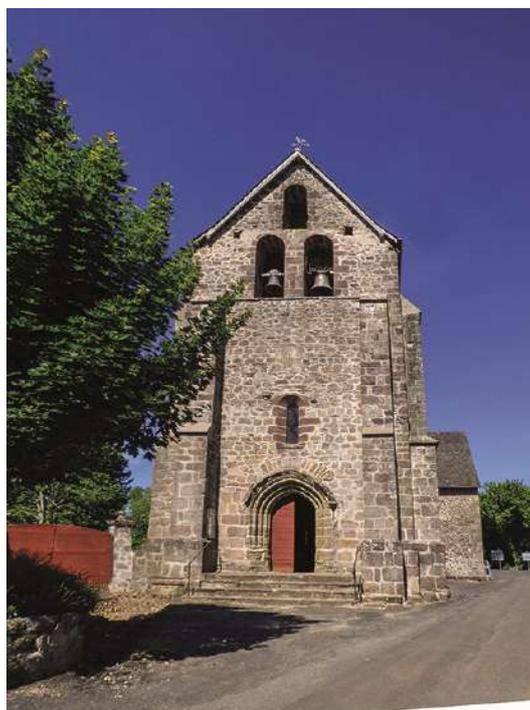
Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine

19240 Allassac

05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr

www.vezereardoise.fr



La Communauté de Communes exerce plusieurs compétences au nom des 12 communes qui la composent :

- Action Sociale (Enfance/Jeunesse et Personnes Agées/Handicap) via le CIAS
- Développement économique
- Habitat et Urbanisme
- Tourisme

LE CIAS

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche (C.I.A.S.) est une structure juridique créée par la communauté de communes du Pays d'Uzerche afin de gérer l'ensemble des services à vocation sociale offerts aux habitants du territoire.

Ils comprennent :

Les services enfance-jeunesse :

- Multi accueil
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Relais Accueil Petite Enfance (RAPE)

Les services dédiés aux personnes âgées et handicapées :

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Service de Coordination pour l'Autonomie des Personnes Agées et Handicapées (SCAPAH)

Le C.I.A.S. du Pays d'Uzerche est administré par un conseil d'administration composé de 12 élus de la communauté de communes et de 12 personnes qualifiées choisies au sein du territoire.

Le conseil d'administration du C.I.A.S. est présidé par la Présidente de la communauté de communes, Mme Catherine CHAMBRAS, sa vice-présidente est la Présidente de la commission sociale de la communauté de communes, Mme Corinne BOUYASSE.

MULTI ACCUEIL



Le Multi-Accueil (Crèche halte-garderie/Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant) reçoit 22 enfants de 10 semaines à 6 ans. Une équipe pluridisciplinaire assure la prise en charge des enfants et veille à leur bien-être.

Un médecin généraliste intervient deux fois par mois pour soutenir l'équipe sur le plan médical. L'objectif du service étant d'accueillir l'enfant en l'absence de ses figures d'attachement, pour un temps contractualisé à partir du moment où il y a une régularité dans l'accueil, ou de façon occasionnelle pour un besoin ponctuel des familles en fonction des places disponibles. Un accueil d'urgence est possible sur simple demande auprès de l'équipe (absence de l'assistant maternel, hospitalisation...)

Le tarif est fixé en fonction des revenus et d'un taux fixé par la CNAF basé sur la composition familiale. Une majoration est appliquée pour les personnes hors communauté de communes.

Le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Fermetures annuelles : 1 semaine à Noël et 3 semaines au mois d'août.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT



Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 17 ans à Uzerche et à Vigeois. L'accueil situé à Uzerche a une capacité de 80 places. Il est ouvert tous les mercredis et les vacances scolaires de 7h15 à 18h30.

L'accueil de Vigeois a une capacité de 50 places.

Les équipes, composées d'agents titulaires (et contractuels en fonction des besoins) proposent diverses activités (manuelles, sportives, culturelles...) l'objectif étant d'offrir un service de qualité et varié. Les sorties, mini-camps, séjours organisés permettent aux jeunes de vivre et de découvrir des lieux en dehors du contexte familial favorisant l'autonomie et l'apprentissage du vivre ensemble au quotidien.

Le tarif est basé sur le quotient familial : revenu du ménage et nombre d'enfants à charge. Une majoration du tarif est appliquée pour les familles résidant en dehors de la communauté de communes du Pays d'Uzerche.

Fermeture des 2 sites 1 semaine à Noël.

RELAIS ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le RAPE est destiné aux assistants maternels, parents et enfants. Il est géré par une animatrice. C'est un lieu de rencontres et d'échanges autour du jeune enfant et un lieu de ressources en termes de renseignements administratifs, d'information sur les différents modes de garde et parfois de médiation assistant maternel/parents.

Une bénévole de l'association « Lire et faire lire » intervient une fois par semaine au RAPE et au Multi-Accueil. Le siège social est à Vigeois. Des ateliers d'éveils sont organisés à Uzerche (2 fois/semaine), Masseret, Perpezac-le-Noir et Vigeois (1 fois/semaine).

SERVICE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES



Service prestataire : géré directement par le C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) il met son personnel à disposition des bénéficiaires. 21 assistantes de vie exercent leur métier au domicile des personnes âgées ayant des difficultés à accomplir les tâches de la vie courante (entretien du logement, aide à la prise des repas...) Elles travaillent dans le respect de la personne, elles sont à l'écoute et répondent aux souhaits et besoins. Les assistantes de vie ne doivent pas pratiquer de soins médicaux ou de gros travaux dans le logement.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

L'Instance de Coordination de l'Autonomie (ICA) est un point d'accueil et d'information pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation d'handicap, leurs familles et les aidants ainsi que pour les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.

Le point d'accueil information est à disposition pour obtenir des renseignements sur les aides et les services existants.

Le service d'aide administrative accompagne dans les différentes démarches (montage de dossiers d'aide, aide à la compréhension...)

Le service de coordination, de veille et d'alerte est chargé de repérer les personnes en situation de fragilité. Il accompagne lors d'une sortie d'hôpital et guide dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'aide.

Le service mandataire réalise différentes formalités telles que la recherche de salariés, l'établissement de contrats de travail, bulletins de paie... et autres obligations administratives.

Des **ateliers de prévention** sont organisés afin de lutter contre l'isolement, préserver le lien social et le bien-être physique.

Le service de transport à la carte par taxi a été créé pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou handicapées. Le service prend en charge 50% du prix du transport pour des trajets dans le périmètre de la Communauté de Commune du Pays d'Uzerche.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans son projet de territoire, le développement économique est une priorité fixée par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche pour les années à venir. A cet effet, une convention a été signée en 2018 avec le Président de la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche offre à tous les entrepreneurs, initiateurs de projets, trois actions concrètes :

- Le soutien dans la finalisation de leur projet : les équipes de la Communauté de Communes, en partenariat avec la CCI, la CMA et toutes les structures accompagnant les porteurs de projet, sont disponibles auprès de tous les acteurs économiques.
- La participation au financement de leur projet, dont chacun peut potentiellement bénéficier, dans le cadre d'un dispositif d'aides réglementées.
- La création d'un Appel à projets « Inventez en Pays d'Uzerche », fonds local de financement destiné aux jeunes néo entrepreneurs, du territoire et hors territoire.

Trois dispositifs qui permettent à chacun de trouver la formule la mieux adaptée à sa situation.

LE TREMLIN - MAISON DES ENTREPRISES

Implantée sur la zone d'activité de Beausoleil à Salon-la-Tour, « Le Tremplin » Maison des Entreprises héberge et accompagne les porteurs de projet, les télétravailleurs et les entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire.

Des solutions d'hébergement et d'accompagnement sont proposées aux porteurs de projet pour lancer leur activité. Des réunions et du télétravail peuvent aussi se dérouler dans les locaux.



« Le Tremplin » accueille et propose, avec un accès sécurisé 24h/24 et 7j/7 :

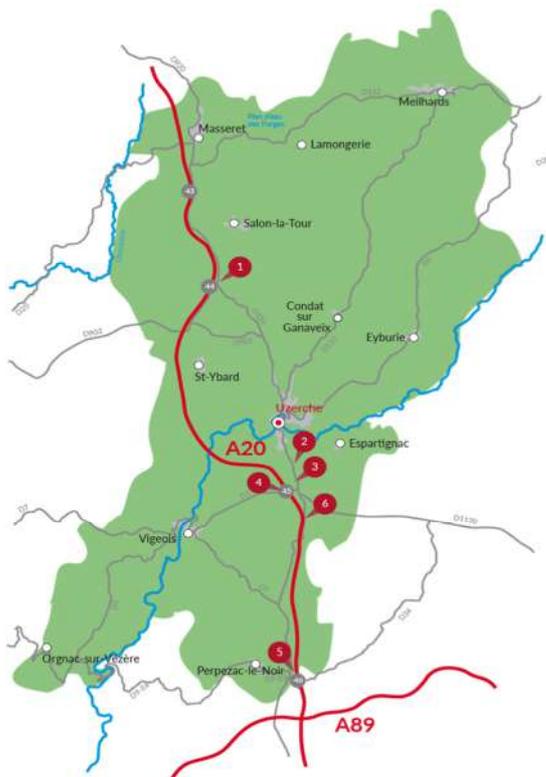
- 1 accueil
- 2 bureaux meublés de 13 et 10 m²
- 2 ateliers de 100 m², dont 1 divisible en 2 cellules de 50 m²
- 1 salle de réunion équipée d'un vidéoprojecteur
- 1 salle de coworking avec un espace kitchenette-café
- 1 espace connexion en accès libre
- 1 parking dédié.

LES ZONES D'ACTIVITE

La communauté de communes du Pays d'Uzerche dispose de six zones d'activités, toutes situées au bord de l'autoroute A20 et pour certaines à proximité de l'autoroute A89, pour une surface totale de 80 hectares.

Six zones facilement accessibles, dont quatre en cours d'aménagement et de commercialisation, elles accueillent des entreprises de toute nature, artisanat, transport, industrie, services, commerces, matériel agricole, traitement et commercialisation du bois...

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, les entreprises ont créé le « Club d'Entreprises du Pays d'UZERCHE » pour favoriser et promouvoir le développement du territoire.



- 1 ZA de Beausoleil | A20 Sortie 44
7 hectares
Latitude : 45.4789 Longitude : 1.5311
- 2 ZA des Pâtureau | A20 Sortie 45
15 hectares
Latitude : 45.4065 Longitude : 1.5728
- 3 ZA de la Gane Lachaud | A20 Sortie 45
45 hectares
Latitude : 45.4000 Longitude : 1.5705
- 4 ZA du Mas du Puy | A20 Sortie 45
2 hectares
Latitude : 45.3956 Longitude : 1.5711
- 5 ZA à Tous Vents | A20 Sortie 46
1 hectares
Latitude : 45.3250 Longitude : 1.5701
- 6 ZA Porte du Midi | A20 Sortie 45
10 hectares
Latitude : 45.3909 Longitude : 1.5765

HABITAT ET URBANISME

Dans les 10 communes de la Communauté de Communes du Pays d’Uzerche qui se sont dotées d’un plan local d’urbanisme les Maires sont compétents pour délivrer au nom de la commune les actes et autorisations d’urbanisme (certificats d’urbanisme, permis de construire, déclarations préalables ...).

Ces communes ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l’Etat pour instruire ces actes. Aussi, afin de ne pas les exposer à la situation de devoir instruire par leur seuls moyens ces dossiers et dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d’un service commun instructeur.

Le service instructeur des autorisations du Droit des Sols a pour mission principale de réaliser l’ensemble de la procédure d’instruction des autorisations d’urbanisme et un rôle complémentaire d’informations et conseils auprès des usagers de ces communes.

Cette instruction est assurée dès la transmission par la mairie des documents enregistrés (attribution d’un numéro), jusqu’à la notification par le Maire de sa décision ainsi que, sous certaines conditions, du suivi et du contrôle des travaux réalisés par le pétitionnaire en application des décisions.

Le dépôt et l’enregistrement des demandes sont toujours effectués en Mairie.

La commune reste seule compétente, notamment en matière d’élaboration des PLU et de la délivrance des actes et ou autorisations qui en découlent.

DEPOT DES ACTES D'URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous avez la possibilité de remplir et de déposer vos actes d'urbanismes (permis de construire, déclaration préalable de travaux et certificat d'urbanisme) en ligne sur le site du service public (www.service-public.fr). Pour cela vous devrez vous connecter avec France Connect et choisir avec quel service vous identifier. Après demande en mairie si vous ne recevez pas de réponse (négative ou demande de délai) de l'administration pendant un mois, le projet est autorisé. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'autorisation.

Je choisis un compte pour me connecter sur :

service-public.fr

impots.gouv.fr

L'Assurance
Maladie



L'Identité
Numérique



mobile connect
et moi



santé
famille
retraite
services



Se souvenir de mon choix

Le service en ligne vous accompagne dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme et, grâce au mode guidé, vous oriente vers la démarche à réaliser en fonction de votre projet.

Le mode libre permet d'établir les demandes pour tout type de projets.

A l'issue de la procédure :

Si la commune du lieu des travaux est raccordée au service AD'AU (*Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme*), le cerfa et les pièces jointes pourront lui être directement transmis par la voie électronique. Cette transmission devra être confirmée selon les modalités prévues par la commune destinataire.

Si la commune du lieu des travaux n'est pas raccordée au service AD'AU, ou si vous ne souhaitez pas utiliser la transmission par voie électronique, vous pourrez télécharger les documents complétés grâce à l'assistance et les déposer, accompagnés des pièces jointes, directement auprès du secrétariat de la commune compétente ou par voie électronique à l'adresse mail suivante mairie.orgnac@wanadoo.fr

La commune d'Orgnac sur Vézère devrait être raccordée courant mai.

Ce service en ligne couvre l'ensemble des formalités d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables) à l'exception des demandes de modification ou de transfert d'un permis délivré, des déclarations d'ouverture de chantier ou des déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux.



SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La [loi sur l'eau du 3 janvier 1992](#) a imposé aux communes de mettre en place un service chargé du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les 12 communes adhérentes ont confié cette compétence à la **Communauté de Communes du Pays d'Uzerche** qui, pour assurer cette nouvelle mission, a créé un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le territoire compte environ 3000 installations d'assainissement non collectif.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 renforcée par la Loi Grenelle II et ses arrêtés du 7 mars 2012 et 27 Avril 2012 confirment que l'assainissement individuel est une technique alternative à l'installation d'un réseau collectif, et fixe les règles du contrôle et les prescriptions techniques.

Le diagnostic initial et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes

Le diagnostic initial consiste avant tout en un état des lieux permettant de vérifier l'existence d'une installation, d'identifier et de localiser les ouvrages composant la filière, de vérifier l'accessibilité, l'entretien et le bon fonctionnement de l'installation, ainsi que l'absence de risques environnementaux (proximité de captages d'eau potable...) ou sanitaires (contact possible avec des eaux usées non traitées...), ou d'autres nuisances.

L'installation est à ce titre évaluée par le SPANC conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités du contrôle. Il permet de distinguer les installations conformes et non conformes et, pour ces dernières, d'établir les travaux nécessaires en priorité pour supprimer les risques environnementaux, les dangers sanitaires et les nuisances, en fixant les délais réglementaires dans lesquels ils doivent être réalisés.

Par la suite un contrôle de bon fonctionnement sera réalisé tous les 8 ans.

Ce contrôle est facturé 80 € TTC (valeur 2021)

OPERATION PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'HABITAT

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – OPAH – vise à mettre en œuvre, sur chaque commune, un projet de rénovation de l'habitat ancien, en l'accompagnant d'aides financières ciblées au profit des propriétaires. Cette opération a trois objectifs :

- Aider les propriétaires occupants à améliorer leur logement, afin de leur apporter plus de confort et plus de sécurité, avec en perspective une volonté d'économie d'énergie.
- Encourager les propriétaires bailleurs à rénover leur logement, et ainsi les rendre plus attractifs, plus fonctionnels et plus économes pour les destiner à la location.
- Inciter tous les propriétaires à réhabiliter les façades des maisons, sur l'ensemble du territoire du Pays d'Uzerche, afin de valoriser et embellir l'ensemble du patrimoine bâti.

L'OPAH permet de faire de l'habitat un pilier du développement des communes. Qu'il soit financier ou technique, chacun pourra bénéficier d'un accompagnement aux travaux pour ses projets de réhabilitation du bâti, d'adaptation du domicile et de rénovation énergétique. Ce programme dure jusqu'en 2023 et concerne l'ensemble des communes du Pays d'Uzerche.

Qui contacter ?

[SOLiHA Limousin](#)

(Association privée au service de l'habitat, partenaire de l'opération) : 05 55 20 58 64

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : 05 55 73 26 53

Une saison réussie mais perturbée

Malgré les conditions météo et l'instauration du pass sanitaire,

62 % des professionnels se disent satisfaits voire très satisfaits de leur fréquentation en juillet et août. Ce ressenti est plus nuancé concernant le mois de septembre puisque 44 % estiment leur activité moins satisfaisante. Certains professionnels ont été plus impactés que d'autres, pour exemple les prestataires d'activités nautiques n'ont pas pu naviguer sur nos rivières une partie du mois de juillet.

Le pass sanitaire au cœur des préoccupations

L'entrée en vigueur du pass sanitaire obligatoire dès le 9 août a impacté à la fois les professionnels du tourisme mais aussi les touristes. Les professionnels ont dû s'adapter et trouver des solutions pour vérifier les pass et accueillir leur clientèle selon le protocole défini. Cette obligation s'est répercutée sur l'ambiance de la saison puisque certains touristes ont été réticents à jouer le jeu, adoptant parfois un comportement agressif envers les professionnels ou d'autres vacanciers. Enfin, les professionnels signalent des difficultés pour le recrutement de leurs effectifs saisonniers les contraignant parfois à réduire leur activité.

Les étrangers se font encore attendre

Le contexte sanitaire a encore freiné les séjours des étrangers en France et en Corrèze. 44 % des professionnels se disent peu satisfaits de leur fréquentation étrangère et 28 % ne sont pas satisfaits du tout. Les touristes étrangers qui sont venus cet été sont essentiellement des néerlandais et des belges. Dans une mesure moindre, les allemands, les britanniques et les suisses. •

Des chiffres d'affaires moyens

Le ressenti des professionnels du tourisme concernant leur chiffre d'affaires est plutôt tranché : les restaurateurs, les hôteliers et les prestataires d'activités de loisirs l'estiment en baisse par rapport à 2020 alors que les gestionnaires de campings, d'hébergements collectifs et de sites de visite le pensent en hausse. Seuls les campings estiment avoir réalisé un chiffre d'affaires équivalent à 2019. Concernant les dépenses des touristes : 43 % des professionnels les jugent équivalentes à 2020, 39,5 % en baisse et 17,5 % en hausse.

La notoriété de Terres de Corrèze se développe !

Grace aux actions de Promotion et Communication de l'office de tourisme, sur Internet et notamment sur les réseaux sociaux, la nouvelle destination « Terres de Corrèze » trouve sa place et commence à bien faire parler d'elle : le taux de couverture de la page Facebook de « Terres de Corrèze » est multiplié par 2 en 2021.

La page Facebook « [Terres de Corrèze](#) », vitrine de la destination, a vu son nombre d'abonnés passer de 4 744 à 6 715 entre 2020 et 2021.

La page Facebook « [Sortir en Terres de Corrèze](#) », dédiée aux événements, a vu son nombre d'abonnés passer de 1 824 à 2 168 entre 2020 et 2021.

Le compte Instagram Terres de Corrèze est quant à lui passé de 1 583 à 2 385 abonnés, entre 2020 et 2021.

Et côté Presse aussi on parle des Terres de Corrèze !

Radio, TV, Presse écrite, web, blogueurs ... tous les supports sont étudiés.

Une cinquantaine de contacts ont été pris dès février, malgré le contexte, et ont abouti à des communiqués et articles sous différentes formes et sur différents sujets : sport, patrimoine, femmes célèbres, terroir et gourmandises, ...



Citons également l'accueil de France Bleu pour 4 jours de direct avec les interventions de différents acteurs locaux. Ainsi que l'accueil de blogueurs spécialisés "Voyages", et aussi la rédaction d'un article dans Femme Actuelle - 1^{er} magazine féminin et plus de 3,3 millions de lectrices.

Le site internet de l'office de tourisme est aussi de plus en plus fréquenté, une augmentation due à la publication de contenus plus régulière et plus structurée suite à la mise en place du Comité éditorial, en phase avec l'actualité de Terres de Corrèze.

Par ses actions de promotion et de communication, l'office de tourisme souhaite attirer de nouvelles clientèles, en fidéliser d'autres... Il s'agit d'une séduction « d'avant séjour ».

Mais l'office de tourisme s'attache également à informer, attirer, donner envie de consommer local à la clientèle déjà en séjour sur le territoire. Là aussi, comme pour l'accueil, l'office de tourisme travaille avec les acteurs et professionnels locaux du tourisme pour donner un maximum d'informations aux clientèles en séjour : des newsletters sont envoyées toutes les semaines aux hébergeurs, restaurateurs, sites de visites et de loisirs... afin de leur transmettre les informations nécessaires pour renseigner leurs clients, telles que les animations de la semaine, les activités et loisirs à ne pas oublier, les sites incontournables du territoire, mais aussi les « pépites locales » à ne conseiller qu'à leurs clients...



Nathalie BARBET

Directrice Opérationnelle

Référente collectivités et institutionnels
nbarbet@terresdecorreze.com



Catherine SARGNAC
Chargée

Administratif - Comptabilité
csargnac@terresdecorreze.com



Stéphanie ROUGERIE
Chargée observatoire - labels

Référente sites d'activités - campings
srougerie@terresdecorreze.com



Laurence LEONARD
Chargée communication - Relation presse - Réseaux Sociaux

Référente hôtels - restaurants
lleonard@terresdecorreze.com



Nathalie JUMELLE
Chargée accueil - Guide conférencière

Référente locations grande capacité



Louise PENICAUD
Chargée boutique - commercialisation

Référente artisans - producteurs
lpenicaud@terresdecorreze.com



Valérie BOURLIAUD
Chargée numérique - Taxe de séjour

Référente locations
vbouliataud@terresdecorreze.com



Lucille GOLFIER
Chargée documentation

Référente chambres d'hôtes
lgolfier@terresdecorreze.com



L'**A**ssociation **I**ntercantonale d'**I**ntervention au **D**omicile des **A**înés et des personnes **H**andicapées dite **AIIDAH** est présidée par Didier MARSALÉIX, Conseiller Départementale du canton d'Allasac.

Elle gère un service de portage de repas à domicile dont le siège social se situe 2 route de Brive à Vigeois.

Elle dessert les cantons de Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord).

Pendant la crise sanitaire, l'association a assuré sans discontinuer son service, malgré les restrictions de déplacement et les vacances de ses employés. Les salariés ont fait preuve d'une attention toute particulière envers les personnes âgées et leur professionnalisme ne s'est pas démenti.

Les menus élaborés par une diététicienne sont confectionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Alexis Boyer d'Uzerche.

Nous proposons à nos adhérents 3 formules au choix :

- **La formule gourmande à 10 €** composée d'un potage, de 2 entrées, d'une viande ou poisson avec légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert ;
- **La formule plaisir à 7.50 €** qui comprend une entrée et un plat (viande ou poisson avec légumes) et un dessert ;
- **La formule légère à 6.80 €** avec 1 entrée, 1 plat (viande ou poisson accompagné d'un légume).

Une aide financière du Conseil Départemental peut être accordée dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie.

Une cotisation de 1 euro par an sera demandée pour l'association.



Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 ou au 06 35 29 50 70 ou par mail aiida@orange.fr

Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : www.livraison-repas-domicile-19.fr



INFOS DÉCHETS

Ordures Ménagères



Ensemble, fixons-nous
un objectif pour 2025 :
150 kgs/an/hab

Tri sélectif



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !



C'est avec consternation que nous constatons trop régulièrement des incivilités aux pieds des conteneurs, bornes de tri ou devant les déchèteries
Nous faisons appel au civisme de chacun afin que de tels gestes ne soient plus récurrents.

Dorénavant chaque commune sera plus vigilante et ces actes feront l'objet de dépôt de plainte systématique auprès des autorités concernées.

Nous vous rappelons que ces dépôts relèvent d'une infraction aux règlements suivants :

- arrêté municipal fixant les modalités d'enlèvement des ordures ménagères ;
- art. 73 du règlement sanitaire départemental ;
- art R.632-1 et R.635-8 du code pénal ;
- art.R.116-2 du code de la voirie routière.

Les infractions à ces différents règlements peuvent faire l'objet de sanctions et notamment des amendes de la 1ère à la 5ème classe (de 38€ à 1500€).

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Composé de 4 EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunale), pour tout ou partie, soient 68 communes, 130 314habitants, le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, pour appliquer les préconisations et obligations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui lui a été confiée.

D'autres cartes lui sont confiées, comme Opérations Aménagements, Sauvegarde du Patrimoine, Sentiers, Natura 2000.

La régie du SIAV ainsi que les entreprises sollicitées ont assuré l'accomplissement du programme annuel dont voici un aperçu des travaux GEMAPI

- **Entretien de la végétation de berge** : consistant en l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés dans le cours d'eau, pouvant menacer la sécurité des usagers ou augmenter le risque d'inondation sur le Roseix, la Vézère, la Corrèze, la Roanne, la Loyre, le Maumont, des interventions coordonnées avec les services de la ville de Brive pour l'entretien des berges du Golf en vallée de Planchetorte ; et par entreprise des travaux d'enlèvement de chablis et d'enrochement d'un chemin public sur la Vézère.
- **Gestion et surveillance des cours d'eau** : plan étiage, entretien des passes à poissons et relevés pour la révision du PPGCE

Les agents du SIAV participent également à la surveillance des milieux et la collecte de données, notamment en assurant l'entretien régulier des passes à poissons des seuils publics du territoire, en participant aux pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et en mesurant les débits et la thermie de 15 cours d'eau en période d'étiage pour le compte d'EPIDOR.

Quelques exemples d'interventions de l'année



Gestion coordonnée : Ententes des bassins versants de la Vézère et de la Corrèze

Pour favoriser l'application du principe de cohérence hydrographique demandé dans la mise en œuvre de la GEMAPI, les EPCI concernés par les bassins de la Vézère et de la Corrèze (SIAV, Tulle Agglo, Agglo de Brive, Midi Corrèzien, CC Ventadour Egletons Monédières, CC Vézère Monédières Millesources et Haute Corrèze Communauté) ont signé deux conventions d'entente le 28 avril 2021.

Ces ententes ont pour objet la mise en commun de l'ingénierie et la concertation des élus pour aboutir à la définition de Programmes Pluriannuels de Gestion communs.

Tulle agglo sera structure pilote pour la mise en place de cette organisation **sur le bassin de la Corrèze** tandis que **le SIAV le sera pour le bassin versant de la Vézère.**

Etudes : État des lieux des points de captage abandonnés et des périmètres de protection / Etude transversale des cartes SIAV

Coraline BREIL a réalisé une étude globale sur la gestion quantitative de l'eau consistant en un état des lieux des points de captage et des zones de protection immédiates situés dans le domaine public qui ne sont plus utilisés avec une demande de préconisations de gestion.

Elle a aujourd'hui la charge de réaliser une étude transversale des cartes Sentiers, Opérations Aménagement, Natura 2000 et Sauvegarde du Patrimoine afin de les mettre en lien avec les items de la carte GEMAPI

Le président, les membres du comité syndical et l'équipe du SIAV vous souhaitent en cette fin d'année l'accomplissement de vos projets pour un avenir le plus serein possible.

RETROUVEZ LES ACTIONS ET L'ACTUALITE DU SIAV SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.SIAV-VEZERE.FR



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

5 rue des Gaulies – 19100 BRIVE LAGAILLARDE –

Tel. 05 55 17 07 22

Mail : accueil@siav-vezere.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 2 février 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE.

Absent excusé : Dominique MALEYRIE (pouvoir à Milena LOUBRIAT)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 NOVEMBRE 2020 :

Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

* Voirie : le chemin d'accès aux captages de Comborn a été remis en état, élargi et aplani sur une surface d'environ 200 m². Travaux réalisés par l'entreprise MOURY MTP pour un montant de 4 320€ H.T.

La commission des travaux, réunie le 1^{er} février 2021, a examiné deux devis pour le renforcement de la route de la Rivière :

1) LALIGAND 3 605€95 H.T.

2) LASCAUX 4 574€50 H.T.

La proposition 2) est approuvée à l'unanimité (technique plus adaptée à l'état de la route).

Une visite des routes aura lieu pour déterminer les interventions à programmer et demander des devis. Vérifier si le reprofilage des fossés est nécessaire.

*Eglise : demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) confirmée.

*Aménagement du Bourg : l'INRAP a envoyé le compte-rendu des fouilles archéologiques à la Préfecture de Région qui doit le signer et nous le renvoyer ensuite.

Les bancs publics ont été repeints et seront remis en place ensuite.

*Local Technique : la construction de ce local est priorisée (cf. visite de Corrèze Ingénierie du 1^{er} octobre 2020) Son coût s'élève à 106 500€ H.T. frais de maîtrise d'œuvre compris : approuvé à l'unanimité. Le cabinet d'étude MAAD Architectes (ex Delpesch) est retenu comme maître d'œuvre pour un montant de 8 000€ H.T. : approuvé à l'unanimité. Après contact avec M. PERIER de Corrèze Ingénierie, un R.V. est prévu à la mairie le 25 février avec la commission des travaux.

*Salle Polyvalente : les travaux sont terminés. Il reste à choisir une date pour la réception. Envisager l'éclairage du parking et planter d'autres arbres feuillus pour ombrer le parking.

*Mairie : demander des devis pour remplacer les persiennes du logement de la mairie (Leroy Merlin et Pironte). L'aménagement d'un local affecté au locataire pour rangements divers est en cour (anciennes toilettes face au secrétariat).

*Lotissement : des travaux d'élagage et nettoyage en bordure du lotissement seront exécutés.

*Fontaine Saint Martial : il est prévu de rebâtir la fontaine (pierres de Saint Yrieix ou blocs en ardoise) et d'installer une passerelle enjambant le ruisseau pour accéder à la fontaine.

SERVICE DES EAUX

Un règlement du Service des Eaux a été mis au point après consultation du service juridique de l'Association des Maires. Lors de l'ouverture d'un compteur d'eau l'abonné devra dorénavant remplir une demande en deux exemplaires ; cette ouverture sera facturée 50 €.

Approuvé à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver les nouveaux statuts du SIAV suite à l'adhésion d'une nouvelle commune.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Un contrat de mission de délégué à la protection des données a été conclu avec la société GAIA Connect pour 400€ mise en place et 250€ suivi annuel (commande groupée avec les communes de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche). Approuvé à l'unanimité.

Une visioconférence organisée par l'Association des Maires avec le Groupe Pédagogique s'est déroulée le 19 janvier pour présenter la nécessité de mettre en place rapidement le délégué à la protection des données (DPO) auprès de la CNIL.

DIVERS

*Une décision modificative est approuvée à l'unanimité pour régulariser un dépassement budgétaire. Approuvé à l'unanimité.

*Fourniture de gaz : approbation à l'unanimité pour signer un contrat avec la société Antargaz pour 890€ H.T. la tonne les 2 premières années et 1 000€ H.T. à partir de la troisième. Cela met un terme au contrat précédent avec Butagaz dont la proposition est moins avantageuse. Approuvé à l'unanimité.

*GROUPAMA nous a adressé deux remboursements : 209€45 pour la serrure de l'église suite à effraction et 973€69 pour la franchise de la tempête du 4/07/2018. Approuvés à l'unanimité.

*Remboursement de la caution du logement de la Poste (location de Marjolaine LACHAUX) après déduction du restant dû : 81€64. Approuvé à l'unanimité.

Lotissement : pour promouvoir la vente des lots des mandats simples vont être établis avec deux agents immobiliers (SAFTI et BERTHOU).

*Le 13 janvier l'entreprise LASCAUX (Travaux Publics) est venue se présenter à la mairie : elle a été consultée pour fournir des devis de réfection de voirie.

*Une réunion s'est déroulée à Troche le 14 janvier pour présenter l'avancement du déploiement de la fibre. Les habitants de Lagrange recevront bientôt une brochure explicative pour se connecter au réseau fibre. Le reste de la commune suivra quelques semaines après.

*Le 4 février s'est tenu le Conseil d'Administration de « Terres de Corrèze » le nouvel Office de Tourisme du territoire : présentation de l'activité de l'année 2020 et des projets à venir.

*Le bulletin est chez l'imprimeur ; il sera distribué la semaine prochaine.

*Des incivilités perdurent : dépôts sauvages d'ordures ménagères à deux endroits (Monteil et Trapalou)

*Problèmes de voisinage au lotissement du Poteau (chien qui aboie et qui agresse d'autres animaux). L'intervention de la gendarmerie a été sollicitée. Corrèze Habitat a été informé de la situation ainsi que de l'état des abords de certains pavillons ; feront un courrier aux locataires.

Fin de séance 22h30

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h00, suite à la convocation du 26 mars 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Pierre FAUCHER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE, Dominique MALEYRIE.

Absent excusé :

ASSOCIATION « LA PETITE BELETTE »

Madame Cécile POUGET et Monsieur Alain CHAUFFOURNIER présentent au Conseil Municipal leur association qui a pour but la création d'une épicerie – café associative « La Petite Belette » dans le Bourg.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 FEVRIER 2021 :

Approuvé à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs sont présentés par Sandrine FAUREL secrétaire :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement

Recettes : 240 503.75 €	Dépenses : 195 964.01 €
Résultat : 44 539.74 €	Report année 2018 : 102 285.02 €
Résultat cumulé : 146 824.76 €	

Section d'investissement

Recettes : 311 419.75 €	Dépenses : 194 315.70 €
Résultat : 117 104.05 €	Report année 2018 : - 123 304.23 €
Déficit total : 6 200.18 €	
RAR dépenses : 127 849.44 € RAR Recettes : 109 413.00 €,	
Résultat RAR : - 18 436.44 €	
Résultat cumulé : - 24 636.62 €	

Total résultats cumulés : 122 188.14 €

Budget service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation

Recettes : 78 070.84 €	Dépenses : 74 232.65 €
Résultat : 3 838.19 €	Report 2018 : 15 793.87 €
Résultat cumulé : 19 632.06 €	

- Section d'investissement

Recettes : 27 334.00 € Dépenses : 27 804.97 €
Résultat : - 470.97 € Report année 2018 : 53 487.96 €
Excédent : 53 016.99 €
RAR dépenses : 19 030.69 € RAR Recettes : 2 367.00 € Résultat RAR : - 16 663.69 €
Résultat cumulé : 36 353.30 €

Total résultats cumulés : 55 985.36 €

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement
Recettes : 0 €
Dépenses : 760.07 €
Report année 2018 : - 754.02
Résultat cumulé : - 1 514.09 €
- Section d'investissement
Recette : 0€
Dépenses : 5 417.99 €
Report année 2018 : - 71 222.50 €
Résultat cumulé : - 76 640.49 €

Total résultats cumulés : - 78 154.58 €

Les comptes administratifs et les compte de gestion sont approuvés à l'unanimité des 10 votants ; Milena LOUBRIAT, maire, ne participe pas au vote.

TAUX D'IMPOSITION

Taux imposition 2021 : augmentation de 1% du foncier bâti
Soit : Foncier bâti : 32.78% des bases d'imposition (11.43% commune + 21.35% département)

Foncier non bâti : 74.37% des bases d'imposition (inchangé)

Ces taux sont approuvés à l'unanimité.

BUDGETS 2021

Pour 2021 les budgets primitifs suivants ont été présentés au conseil municipal par Sandrine FAUREL :

Budget principal de la commune

- Section de fonctionnement
Recettes : 346 187.14 €
Dépenses : 346 187.14 €
- Section investissement
Recettes : 541 596.43 €
Dépenses : 541 596.43 €

Total résultats cumulés dépenses : 887 783.57 €

Total résultats cumulés recettes : 887 783.57 €

Ce budget primitif du budget principal de la commune est adopté à l'unanimité.

Budget du service de distribution d'eau potable et assainissement

- Section d'exploitation
Recettes : 101 431.06 €
Dépenses : 101 431.06 €

- Section investissement

Recettes :	82 842.99 €
Dépenses :	82 842.99 €

Total résultats cumulés dépenses : 184 274.05 €

Total résultats cumulés recettes : 184 274.05 €

Ce budget primitif du service de l'eau potable et assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget du lotissement

- Section de fonctionnement

Recettes	144 297.78 €
Dépenses	144 297.78 €

- Section d'investissement

Recettes	225 709.32 €
Dépenses	225 709.32 €

Total résultats cumulés dépenses : 370 007.10 €

Total résultats cumulés recettes : 370 007.10 €

Ce budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité.

VOIRIE

L'intervention sur la route de la Rivière par l'entreprise LASCAUX est terminée.

Les entreprises LALIGAND-FREYSSINET et LASCAUX ont fourni des devis pour les routes suivantes : La Garenne (Puymirol, Lagrange) La Courtine, Vaynas, La Pierre Blanche. Contact va être pris avec EUROVIA pour un devis supplémentaire.

Rendez-vous le 7 avril à 9h. à la mairie de la commission des travaux avec LALIGAND-FREYSSINET pour des éclaircissements concernant leurs propositions.

DELIBERATIONS

- * Occupation domaine public par ORANGE : la redevance s'élève à 1028 €, approuvé à l'unanimité.
- * Fédération Départementales d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) : approbation à l'unanimité de la modification des statuts et des frais de participation 2021 de la commune pour un montant de 2 246.85 €.
- * Acquisition matériel de bureau : ordinateur (889.00 € H.T. INFORMATIQUE DISTRIBUTION) et destructeur de papier (238.50 € H.T. AEL BUREAUTIQUE) approuvé à l'unanimité.
- * Achat volets roulants solaires logement mairie : 3 845.12 € H.T. PIRONTE à l'unanimité
- * Pour répondre à la nouvelle législation qui entrera en vigueur le 1/01/2022, la commune va se doter de 3 nouveaux défibrillateurs pour un montant de 3 415.00 € H.T. auprès de la société SCHILLER et demande une subvention de 40% au titre de la DETR à l'Etat ainsi qu'à GROUPAMA.
- * Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes du Pays d'Uzerche.
- * Participation frais de scolarisation à l'école d'Objat pour un enfant : 315 € ; approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX

- * Aménagement du Bourg Phase 2 : rencontre le 18 février à Tulle avec le Secrétaire Général de la Préfecture qui s'est engagé à intervenir auprès de la Région pour la délivrance du diagnostic des fouilles archéologiques. Celui-ci est arrivé le 8 mars et le 11 nous avons envoyé un courrier pour confirmer notre décision d'effectuer les travaux (copie envoyée à l'architecte M. LEHUGER). La DRAC se donne encore 3 mois pour prescrire d'éventuelles fouilles complémentaires.
- * Eglise : suite à l'entretien avec le Secrétaire Général cité en amont une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) exceptionnelle a été déposée en Préfecture et il nous a été octroyé une aide de 85 000 € qui s'ajoutera à l'aide contractualisée avec le Département. Contact sera pris prochainement avec l'architecte en charge du dossier.

Peintures murales : visite de la restauratrice, Mme LORMELLE, le 12/02 en présence de P. FREYSSINET ; elle nous fera parvenir un devis pour la consolidation des dites peintures.
- * Local Technique : rencontre le 18 mars entre la commission des travaux et le Cabinet d'Etudes MAAD pour présentation du dossier technique (suite à la rencontre du 25 février) ; les remarques faites par les élus seront prises en compte par le CE.
- * Passerelle de Lagrange (en collaboration avec Beyssac) : une visite sur place a eu lieu le 6 mars et des devis sont en cours d'établissement.
- * Pont de Mialet : suite au signalement de la dégradation des piles maçonnées du pont une visite sur place a été convenue avec le SIAV le 6 avril à 14h en présence aussi de Brigitte MARSAC, membre du Conseil d'Administration du Pays d'Art et d'Histoire à la demande du SIAV. Un recensement des ponts et murs de soutènement est en cours au niveau national par le CEREMA, établissement public sous tutelle des ministères de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ; nous avons répondu au questionnaire.

DIVERS

- * Brigitte MARSAC, membre du Pays d'Art et d'Histoire, nous fait part des interrogations quant au devenir de cette association dont le contrat avec le Ministère de la Culture sera bientôt à échéance. Elle présente aussi le programme pour la saison 2021.
- * Réunion cantonale à Allasac le 11 février pour formaliser le contrat 2021/2023 avec le département.
- * Pour promouvoir la vente des lots du lotissement du Poteau, le 23 février des mandats simples ont été signés avec les agents immobiliers SAFTI et BERTHOU.
- * Une visite sur le terrain du stade a eu lieu en présence d'Yves GLOUTON le 10 mars pour, lors de la réalisation du local technique, clôturer le terrain en respectant les limites des parcelles et terrasser le dénivelé, ce qui mettra fin à la location du terrain d'Y. GLOUTON.
- * Communauté de Communes du Pays d'Uzerche : réunion du Comité de Pilotage de l'OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) le 12 mars pour faire le bilan de l'année passée ; le SIRTOM, dont la Communauté de communes a la compétence, nous fait savoir que le taux de la collecte des ordures ménagères passera de 5.36 à 5.44 pour l'année 2021.
- * Le 15 mars une équipe de France 3 Corrèze est venue faire un reportage sur l'église à la demande de la Fondation du Patrimoine.
- * Visite le 15 mars du personnel de l'Office de Tourisme qui a pris connaissance du patrimoine de la commune.* Une rencontre a eu lieu à Beyssac le 18 mars pour examiner l'achat de la Chartreuse du Glandier

et les différentes modalités à appliquer, en présence de : l'acquéreur, le Conseil Départemental, la Préfecture et les deux mairies de Beysnac et Orgnac.

- * A.G. du SIAV à Allasac le 18 mars : D. MALEYRIE représentait la commune ; il s'est proposé pour participer à la commission « Sentiers ».
- * Réunion à Perpezac-le-Noir le 23 mars avec SOCAMA pour le diagnostic du réseau d'eau : venue sur place à ORGNAC pour commencer le recueil des données le 30 mars.
- * Fibre optique : réunion à la mairie le 30 mars. Le secteur de Lagrange est opérationnel. 270 prises sont prévues sur la plaque FOMB pour tout le reste de la commune, sauf Comborn (desservi depuis Estivaux) qui est retardé d'environ 3 semaines. Des courriers seront mis par nos soins dans toutes les boîtes aux lettres dès le feu vert du Conseil Départemental.
- * Faisant suite à la délibération du 8 février au sujet du fournisseur de gaz pour le logement de la Poste, celui-ci nous propose l'installation provisoire d'une petite cuve aérienne en attendant la fin de l'engagement avec l'ancien fournisseur (2022).
- * La Gendarmerie a alerté au sujet de démarcheurs abusifs (goudronnage et autres travaux) sur le territoire. Il est conseillé aux administrés d'être vigilants.

Fin de séance 23h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 31 mai 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Brigitte MARSAC, Pierre PARVEAU, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE

Absents excusés : Pierre FAUCHER (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Françoise MOMMELE, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 MARS 2021 :

Approuvé à l'unanimité

TEMPS PARTIEL AGENT TECHNIQUE

Suite de la demande de travail à temps partiel de Patrick RUE à partir du 1^{er} juillet 2021, la réponse favorable lui a été adressée par lettre recommandée le 3 juin. Un arrêté sera pris fin juin pour définir les modalités du temps partiel. Pour compenser Christian BOUTOT effectuera des heures complémentaires.

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) CORREZE INGENIERIE

La convention pour l'AMO de Corrèze Ingénierie pour le local technique fait paraître un coût de 2 400€ TTC. Approuvé à l'unanimité, le conseil autorise Madame le Maire à la signer.

EAU - SOCAMA

Dans le cadre du schéma du réseau d'eau, dont SOCAMA réalise le diagnostic, un avenant pour un supplément d'honoraire de 700€ a été présenté : approuvé à l'unanimité. Tous les repérages sur le terrain pour numériser le réseau sont terminés ; cela a nécessité la collaboration de notre fontainier pendant plusieurs jours. L'envoi de tous les documents administratifs demandés est en cours.

TRAVAUX

* Aménagement du Bourg Phase 2 : une réunion est prévue le 17 juin à la mairie avec M. LEHUGER, architecte en charge du projet, et M. COMTE, représentant de la DRAC, pour étudier la suite à donner tenant compte des conclusions des fouilles.

* Eglise : après entretien téléphonique avec M. JOUDINAUD, architecte, contact sera pris après les congés d'été pour lancer le marché d'appel d'offres. Rester en contact avec la Fondation du Patrimoine en les informant de l'avancement du projet.

* Local technique : nous avons reçu deux devis pour le CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle).

Dans le devis présenté par le Cabinet d'Etudes le montant de la couverture a été oublié (signalé par l'AMO) ; le CE, contacté, vérifie le devis.

* Passerelle sur la Loyre : tous les devis pour réaliser ces travaux en régie en collaboration avec la municipalité de Beyssac sont signés, ce qui équivaut à 1 637€28 TTC à partager entre les deux communes. Les mains courantes en acacia seront fournies par Beyssac. Les agents des deux communes doivent se mettre en relation pour définir une date de début des travaux.

* Fontaine Saint Martial : une intervention d'Y. Glouton sera nécessaire pour dégager les bambous ; les pierres d'ardoise seront récupérées à Allasac quand le camion aura été réparé (devis fait par Renault Objat pour changement du moteur). Les travaux seront exécutés probablement à l'automne.

* Les volets roulants du logement de la mairie (4 229€63 TTC) seront posés fin août/ début septembre.

* Eclairage parking salle « Paul Comby » aux Fombiades, pour un coût de 913€67 TTC, a été réalisé par notre agent technique.

* Panneau directionnel « Comborn suivre Estivaux » sera mis en place par le département fin juin.

* Espace vert autour du calvaire sur la place de l'église : afin de protéger le terrain qui pourrait être endommagé par le stationnement des voitures, des pierres pourraient être disposées tout le long de la bordure.

VOIRIE

Les devis de l'entreprise FREYSSINET/LALIGAND pour la route de Vaynas (4 421€25 HT) et de la Garenne (1 144€60 HT) sont retenus et approuvés à l'unanimité ; une subvention de 2 226€34 (40%) sera demandé au Conseil Départemental.

Le chemin d'accès à la station de Comborn (MTB MOURY pour 4 320€ HT) et la route de la Rivière (LASCAUX pour 4 574€50 HT) sont réalisés ; le goudronnage de la Rivière est en attente pour permettre la stabilisation.

La route de la Courtine nécessite une intervention plus structurée à programmer pour 2022. La Pierre Blanche sera aussi réalisée ultérieurement.

DELIBERATIONS

Approbation à l'unanimité du Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 établi avec le Conseil Départemental, contrat présenté précédemment au conseil.

Participation aux frais de piscine du collège d'Uzerche pour les enfants d'Orgnac pour un montant de 60€ : approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'un logiciel pour saisie externalisée (relevé des compteurs d'eau sur tablette) pour un montant de 300€ TTC et contrat de maintenance annuel de 54€ TTC : approuvé à l'unanimité.

Achat d'une vitrine d'affichage extérieure pour faire face au manque de place pour un coût de 477€35 HT : approuvé à l'unanimité.

Une subvention de 200€ est accordée à l'unanimité à l'association « La Petite Belette » qui a ouvert son épicerie le 1^{er} juin : approuvé à l'unanimité.

Redevance pour occupation du domaine public par Orange pour un montant de 1 057€ : approuvé à l'unanimité.

DIVERS

Une cuve de gaz aérienne provisoire a été installée à la Poste en attendant la fin de l'engagement avec l'ancien fournisseur en 2022.

Réunion à Vigeois le 5 juin : il n'y aura pas de comice agricole à Perpezac-le-Noir cette année. A. GOLFIER était présent. Penser à faire graver la plaque du comice 2019.

Prolifération de chats dans le bourg ; recontacter la SPA avec qui il existe une convention qu'il faudrait éventuellement renouveler.

Etat de l'eau : plusieurs factures restent impayées ; la secrétaire et le trésor public sollicitent en ce moment les personnes concernées avant d'entamer des procédures de contentieux.

Planning pour les permanences aux élections cantonales et régionales du 20 et 27 juin avec plan pour le parcours vers les deux isoires.

Assemblée Générale de l'ANACR à Objat le 13 juin à 10h. Mme le Maire sera présente.

Appel à la belle-fille de Mme JOFFRE Christiane pour demander un entretien pour évoquer le souhait de la municipalité d'acquérir une partie du terrain qui jouxte l'église.

Fin de séance 22h30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie à 20h30, suite à la convocation du 30 août 2021.

Secrétaire de séance : Nathalie MATHIEU

Présents : Milena LOUBRIAT, Paul FREYSSINET, André GOLFIER, Nathalie MATHIEU, Pierre FAUCHER, Philippe BRAVARD, Dominique MALEYRIE, Françoise MOMMELE

Absents excusés : Pierre PARVEAU (pouvoir à Milena LOUBRIAT), Brigitte MARSAC, Sébastien SAGNE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JUIN 2021 :

Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX

Eglise : appel à l'architecte, L. JOUDINAUD, le 1^{er} septembre ; il prépare les documents pour l'appel d'offre courant septembre. Nous avons récupéré un panneau à la Préfecture à installer lors de l'exécution du chantier dans le cadre du Plan de Relance qui a permis de financer les travaux.

Madame le Maire va signer une convention envoyée par la Fondation du Patrimoine pour concrétiser la participation financière d'AG2R en soutien du projet de rénovation de l'église Saint Martial.

Aménagement du Bourg : rencontre à la mairie le 17 juin avec M. COMTE (DRAC) et l'architecte M. LEHUGER pour la suite à donner après le diagnostic des fouilles archéologiques. L'architecte va proposer un nouveau projet qui tiendra compte des prescriptions et qu'il soumettra à la DRAC pour approbation.

Local Technique : la demande de DETR n'ayant pas été retenue, il faudra la représenter en 2022.

Le cabinet d'étude n'a pour le moment pas répondu à notre demande de mise à jour du devis (manque le coût de la couverture). Prendre contact avec Y. Glouton afin de reprendre les limites des parcelles au stade et mettre fin à la location du terrain.

Passerelle de Lagrange : son installation en collaboration avec la mairie de Beyssac est terminée.

M. ANDRE, technicien de l'ONF (l'Etat est propriétaire des terrains des deux côtés de la Loyre) a contacté la mairie pour établir une convention d'usage).

DELIBERATIONS

Le renouvellement de la convention de maintenance du logiciel Colibris (bibliothèque) est mis au vote : approuvé à l'unanimité.

DIVERS

*Le 20 et le 27 juin se sont déroulés les élections régionales et départementales qui ont nécessité la mise en place de deux isolements pour bien séparer les deux votes.

*La traditionnelle fête votive du premier week-end de juillet a quand même eu lieu, bien que de façon succincte. Le concours de pétanque organisé le samedi a toutefois accueilli bon nombre de participants.

Le feu de la Saint Jean le 26 juin a aussi permis à plusieurs personnes de se retrouver sur la place pour renouer avec une vie sociale mise en sourdine par le Covid.

*Paul FREYSSINET a participé à une réunion le 9 juillet à Beyssac : renouvellement du PLU pour prendre en compte le nouveau statut de la zone où se situe la Chartreuse du Glandier.

*Le 24 juillet s'est déroulée la randonnée musicale (château de Comborn/église d'Orgnac et retour) organisée dans le cadre du Festival de la Vézère avec un concert le soir au château. La commune a participé en partie à l'organisation et a été remerciée par les organisateurs et M. BERNARD.

* Le concert organisé par « Les Amis de l'Eglise Saint Martial » s'est déroulé le vendredi 6 août ; un apéritif bien apprécié de tous a clôturé la soirée.

*Une chaîne nationale de la télévision coréenne est venue filmer les vitraux de l'église d'Orgnac en présence du Père Kim en Joong et des scènes de la vie dans une commune rurale française. Ils sont restés tout le dernier week-end d'août et le documentaire sera diffusé à la télé en Corée en décembre.

*Fabien MINIER, en charge du déploiement de la fibre dans le département, est venu à Orgnac le 28 août pour constater sur place deux situations problématiques :

- 1) le déploiement de la fibre à Comborn nécessite la création d'un réseau d'environ 900 m. dans le domaine public qui va longer la route départementale ; il faut compter environ 3 mois pour l'exécution de ces travaux.
- 2) câble déployé au sol et arraché par l'épareuse dans le Bourg où pourtant tous les réseaux sont enterrés. Le signalement a été fait à NATHD.

*Le bulletin municipal de mi-année est prêt à être imprimé et distribué.

*remplacement des persiennes par des volets roulants appartement de la mairie par l'entreprise PIRONTE

LOTISSEMENT

Les lots suivants sont demandés :

lot n.2 (AC 315 - 1 535m² - 14 889€50) constructeur ALIENOR

lot n.6 (AC 319 - 1 227m² - 11 901€90) constructeur BATIDUR

Nous sommes en attente de rendez-vous pour signer les compromis de vente chez Me GANE à Donzenac, seul habilité à rédiger les actes de vente du lotissement.

Approuvé à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX

Mme le Maire explique que certains tarifs communaux doivent être actualisés au 1^{er} janvier 2022 :

* eau : 1,35€ le m³ ; 66€ l'abonnement ; 650€ pose d'un compteur

Approuvé à l'unanimité.

RGPD (Règlement Général Protection des Données)

La société GAIA a réalisé le 12 octobre 2021 le diagnostic pour se mettre en conformité avec la législation de la protection des données. GAIA est le délégué à la protection des données (DPO) déclaré à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) pour la commune d'ORGNAC-SUR-VEZERE.

CONTRAT DE TRAVAIL

Un contrat pour accroissement du temps de travail est proposé à l'agent technique en charge de l'entretien des locaux du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022. Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Décision modificative pour l'achat d'éclairage de Noël auprès de l'entreprise CONTANT pour un montant de 1 873€ H.T. en investissement. Approuvé à l'unanimité.

Convention avec la mutuelle MUTUALIA pour proposer des contrats à tarifs préférentiels aux administrés de la commune. Approuvé à l'unanimité.

Renouvellement des contrats de maintenance de la société ODYSSEE INFORMATIQUE pour un montant annuel de 1 164€16 H.T.

Acquisition d'un support bois pour installer un panneau d'affichage dans la cour de la mairie, réalisé par l'entreprise FEYDEL pour un coût de 65€ H.T. Approuvé à l'unanimité.

TELETHON

La municipalité offre un repas aux participants du Téléthon le vendredi 3 décembre à la salle polyvalente « Paul Comby » vers 13h. L'atelier cuisine de Familles Rurales se charge de réaliser ce repas. Pass sanitaire demandé. La vente des jacinthes se fera à la mairie les jours précédents et le 4 décembre lors du traditionnel repas du CCAS.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie prévue sur la place à 11h30 selon le protocole habituel avec visite du cimetière. Une gerbe sera livrée la veille. Un pot sera servi à la fin de la cérémonie dans la forge.

Une conférence est prévue le 12 novembre à 18h30 à la salle « Paul Comby » animée par M. SENTIS invité par l'ANACR d'Objat portant sur la déportation des indésirables dans les camps en Algérie.

DIVERS

*La municipalité a signalé à l'agence immobilière BLAYEZ son souhait d'acquérir une bande de terrain longeant l'église lors de la vente de la maison dont elle est en charge (un croquis a été envoyé par mail). De même à l'agence BERTHOU pour la bande de terrain avec le sapin à l'entrée du village de Comborn.

*Le 8 septembre Mme le maire a assisté à une réunion organisée par les sénateurs de la Corrèze à laquelle étaient conviés les maires du canton d'Allasac où chacun a pu exposer ses problèmes et ses souhaits.

*Assemblée Générale du Pays d'art et d'histoire à Lagraulière le 11 septembre. Mme MARSAC, déléguée de la commune, lors d'une réunion du C.A. a proposé de recevoir l'exposition sur le rail la semaine qui précède le vide-greniers en septembre 2022.

*Rencontre le 29 septembre avec M. Minier (Conseil Départemental) et Mme POUYADE (Orange) pour trouver une solution au déploiement de la fibre à Comborn. Une visite sur place a permis de constater l'état très endommagé des infrastructures (intervention prévue le 30 pour changer les boîtiers).

*Le 18 octobre Mme le Maire a participé à une réunion organisée par ENEDIS à Objat qui a fait un compte-rendu des réalisations passées et à venir sur le territoire.

*Une réunion de la FNACA de Vigeois s'est tenue à Troche le 21 octobre ; Mme le maire a été représentée par A. GOLFIER.

*Le 27 octobre les conseillers départementaux sont venus à la mairie présenter le nouveau guichet unique mis en place par le département pour la rénovation énergétique.

*Un représentant de La Poste est venu demander si la mairie pouvait mettre un local à disposition du facteur lors de la pose prandiale ; il nous informera si notre site est retenu.

*SIRTOM : un tableau a été adressé à toutes les mairies de la CCPU avec le détail des taxes communales pour l'enlèvement des ordures ménagères.

*Un panneau signalétique sera fourni par le département pour matérialiser le départ d'une étape de la « Corrézienne », parcours pour cyclo qui sillonne tout le département ; à notre charge de l'installer à côté des panneaux de randonnées déjà présents sur la place de l'église.

Fin de séance 23h15

NOS ARTISANS ET ENTREPRENEURS

Nicolas REBIERE

ENTRETIEN PARCS ET JARDINS

Service à la personne
1031 route de la Vaysse

 06.29.13.45.72



Yves GLOUTON

TRAVAUX PUBLICS

1076 route des Chaises
Hautes

 06.82.13.56.69



Adrien MATHIEU

REPARATION ET ENTRETIEN MATERIEL JARDINAGE

366 route de Bressonneix

 06.33.26.05.53



Pierre PARVEAU

EXPLOITANT FORESTIER BUCHERON

1191 route de Vigeois

 06.82.45.30.61



Jean-Paul VILLENEUVE

POLO FERRAILLE DEBARRASSE "MONSTRE"

1602 route de la Mairie

 06.70.55.79.10



Alexis KULMIZEV

MAINTENANCES ET SOUDURES INDUSTRIELLES

166 route de la Mairie

 06.73.88.98.75



La Petite Belette

EPICERIE ASSOCIATIVE

36 place de l'Eglise

 06.76.86.94.51



Nicolas REYNAL

TRAVAUX ET INSTALLATIONS BATIMENTS

1535 route du Puymirol

 06.75.44.23.88



Petit Fournil de la Source

PAINS ET PATISSERIES

291 route de Comborn

 06.25.54.85.78



Les Ecuries d'Ornac

PENSION POUR CHEVAUX

1140 route de Vaynas

 06.33.79.52.01



Les Chevaux de Mialet

PENSION POUR CHEVAUX

941 route de Mialet

 06.33.53.67.88



Yves GLOUTON

ANIMATION "Fun Mégahertz"

1076 route des Chaises
Hautes

 06.82.13.56.69



COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VEZERE



Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi - Mardi – Mercredi – Vendredi : 8 h 00 / 12 h 30

Jeudi 8 h 00 / 12 h 30 – 13 h 30 / 17 h00

☎ 05.55.98.94.01

Courrier électronique mairie.orgnac@wanadoo.fr Site internet : www.orgnac.fr

Salle polyvalente des Fombiardenes : ☎ 05.55.73.72.35 Stade : ☎ 05.55.73.14.13

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Tous les lundis de 14h30 à 16h30

Les mercredis des semaines impaires de 15h à 17h

Les samedis des semaines paires de 10h à 12h